

Rapport d'activité 2024
— Comité Professionnel des Galeries d'Art —
Hôtel Salomon de Rothschild, 11 Rue Berryer, Paris 8^e



Sommaire

| | |
|---|----|
| Préface | 5 |
| <hr/> | |
| 1 - Le Comité des Galeries d'Art | 7 |
| <hr/> | |
| Conseil de direction | 8 |
| Observatoire économique et social annuel | 10 |
| Éthique de la profession | 17 |
| Actions collectives | 19 |
| <hr/> | |
| 2 - Expertise juridique et fiscale | 25 |
| <hr/> | |
| Réglementation | 26 |
| Veille assidue du marché de l'art | 28 |
| <hr/> | |
| 3 - Rayonnement | 33 |
| <hr/> | |
| Manifestations inter-galeries | 34 |
| Scène internationale | 37 |
| <hr/> | |
| 4 - Valorisation | 41 |
| <hr/> | |
| Communication du CPGA | 42 |
| Valorisation du métier de galeriste et des artistes | 43 |
| <hr/> | |
| 5 - Bilan de fin de mandat de Marion Papillon | 47 |
| <hr/> | |
| 6 - Mandat 2025-2028 | 53 |
| <hr/> | |
| Remerciements | 57 |

Ce nouveau rapport d'activité dresse le bilan de l'année 2024, mais également celui de mes deux mandats à la Présidence du Comité.

Grâce à l'implication de l'équipe, du Conseil de direction ainsi que de plusieurs membres particulièrement engagés, les affaires publiques, le dialogue avec les institutions et le plaidoyer sont devenus des axes stratégiques majeurs du CPGA. Nous nous sommes attelés à la reconnaissance et la structuration de notre organisation professionnelle.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Benoit Sapiro et Philippe Charpentier, vices-présidents, Magda Danysz, trésorière, et je remercie l'ensemble des conseillers Marie-Amélie Carlier, Marie Deniau, Marie-Hélène de La Forest Divonne, Antoine Laurentin, Michel Rein, mais aussi Isabelle Alfonsi, Florence Bonnefous, Alix Dionot-Morani, Philippe Joppin, Marie Madec et Laura Turcan avec qui j'ai également eu un grand plaisir à travailler même s'ils ont quitté le Conseil de direction en juillet 2024, ainsi que les autres conseillers de mon premier mandat de 2020 à 2022, Thomas Bernard, Anne-Sarah Benichou, Bernard Dulon et Catherine Issert.

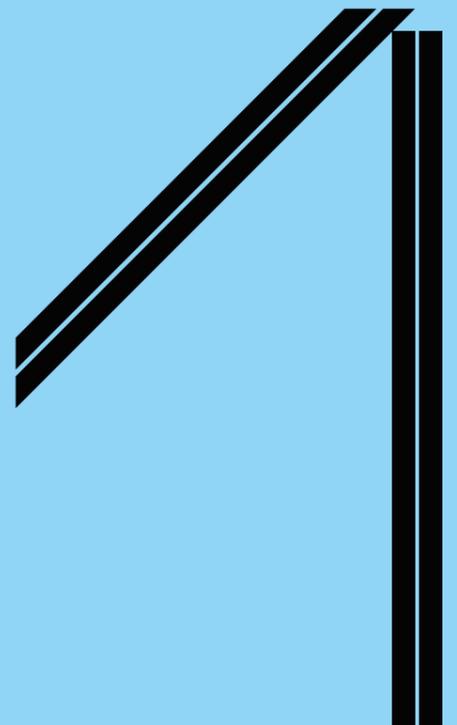
Ma reconnaissance va bien sûr à l'équipe avec laquelle j'ai eu la chance de travailler, des déléguées générales et des professionnelles engagées et motivées. Je tiens à saluer l'investissement sans faille de Géraldine de Spéville, Anne-Sophie Simenel, Gaëlle de Saint-Pierre avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer pendant plus de six années, et Vanessa Cordeiro qui a relevé le défi en prenant en main brillamment de nombreux projets.

Le Comité comprend également des collaboratrices et collaborateurs impliqué.e.s, qu'ils soient en stage, en alternance ou en renfort pour nos événements. C'est un réel plaisir de créer à chaque fois une dynamique d'équipe enthousiaste.

C'est grâce à cet engagement collectif que nous avons non seulement mené à bien de nombreux projets, mais aussi identifié les enjeux de demain.

Marion Papillon, Présidente

Le Comité des Galeries d'Art



Conseil de direction

Réélue en janvier 2023, Marion Papillon (galerie Papillon) a entamé un second mandat à la présidence du CPGA, qu'elle a exercé jusqu'au 7 avril 2025, épaulée par son conseil de direction.

Le bureau était composé de Magda Danysz en tant que trésorière, et de quatre vice-président-e-s. Trois membres du conseil ont vu leur mandat renouvelé : Florence Bonnefous (Air de Paris), Antoine Laurentin et Michel Rein. Par ailleurs, six nouvelles conseillères, ont rejoint la présidence : Marie-Amélie Carlier (Brimo de Laroussilhe), Marie Deniau (Kaleïdoscope), Alix Dionot-Morani (Crèvecoeur), Marie-Hélène de La Forest Divonne, Marie Madec (Sans titre) et Laura Turcan (Mariane Ibrahim).

Afin de dynamiser la gouvernance et de renforcer l'efficacité de l'équipe, une nouvelle organisation interne a été déployée. Depuis août 2022, deux co-déléguées générales ont accompagné la présidence : Gaëlle de Saint-Pierre, sur les volets juridiques et fiscaux, et Anne-Sophie Simenel, en charge de la communication, des relations internationales et des événements, suivie de Vanessa Cordeiro en avril 2024.

Ce fonctionnement a permis de mieux valoriser les compétences techniques du CPGA, notamment dans l'analyse des enjeux propres au marché de l'art, tout en renforçant la visibilité des galeries et de la profession dans son ensemble.

Des groupes de travail thématiques ont été mis en place pour structurer les actions : Philippe Charpentier a piloté un groupe sur le premier marché, tandis que Benoit Sapiro s'est consacré au second marché et aux antiquités. Deux autres pôles transversaux ont vu le jour : l'un dédié à la communication et aux événements, animé par Marion Papillon et Isabelle Alfonsi, l'autre centré sur la prospective, sous la responsabilité de Philippe Joppin et Magda Danysz, visant à développer des outils pour mieux appréhender le rôle des galeries dans l'écosystème culturel.

Ces groupes se sont réunis régulièrement avec les co-déléguées générales, permettant d'identifier les priorités, de coordonner les actions, et d'assurer leur mise en œuvre. La forte implication des membres du conseil a favorisé une répartition plus collaborative des missions et une mobilisation accrue autour des enjeux structurants du secteur.



AG 2024 © Photo Francesca Avanzinelli

Bureau :

- Marion Papillon (Galerie Papillon), Présidente
- Benoit Sapiro (Le Minotaure), Vice-Président
- Philippe Charpentier (mor charpentier), Vice-Président
- Magda Danysz (Galerie Danysz), Trésorière

Jusqu'en juillet 2024 : Isabelle Alfonsi (Marcelle Alix), Vice-Présidente, Philippe Joppin (High Art), Vice-Président.

Équipe :

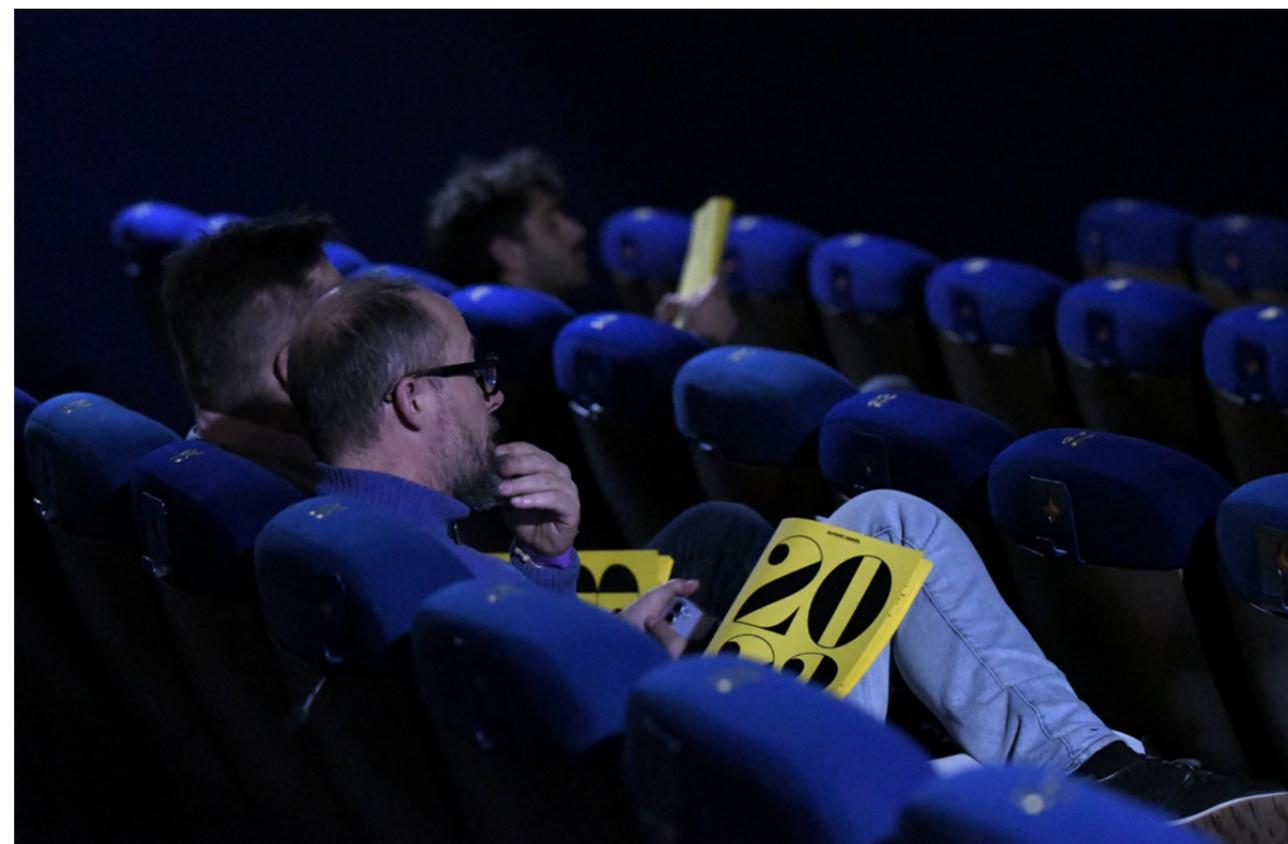
- Gaëlle de Saint-Pierre, co-déléguée générale
- Anne-Sophie Simenel, co-déléguée générale jusqu'en mars 2024
- Vanessa Cordeiro, co-déléguée générale, à partir d'avril 2024
- Claire Perret, assistante de direction et chargée de gestion administrative, jusqu'en décembre 2024, remplacée par Aimée Faul à partir de décembre 2024
- Juliette Abella et Amandine Grondin, assistantes communication et événementiel
- Clarisse Estebe, Pauline Mattiauda, Laurine Lafay-Pelorce et Léonie Rougagnou, assistantes juridiques

Conseiller-ère-s :

- Marie-Amélie Carlier (Brimo de Laroussilhe)
- Marie Deniau (Kaleïdoscope)
- Marie-Hélène de la Forest-Divonne
- Antoine Laurentin (Galerie Laurentin)
- Michel Rein

Jusqu'en juillet 2024 : Florence Bonnefous (Air de Paris), Alix Dionot-Morani (Crèvecoeur), Marie Madec (Sans Titre), Laura Turcan (Mariane Ibrahim)

Equipe Paris Gallery Weekend 2024 : Kateryna Kaminska, Océane Arnaud, Caitlin Elizabeth Boucher, Alice Delacroix, Olivia Rauchegger et nos fidèles collaborateurs extérieurs, Sébastien Fernandes, Élodie Giancristoforo, Aurélien Farina, Maxime Bichon, Francesca Avanzinelli, Cécile Legnaghi, l'équipe de The Farm.



AG 2024 © Photo Francesca Avanzinelli

Observatoire économique et social annuel

Baromètre 2025 des galeries d'art basé sur les données de l'année 2024

Depuis plusieurs années, le CPGA s'attache à structurer une démarche d'analyse chiffrée de la profession, avec le concours régulier de l'économiste Nathalie Moureau. Initiée avant la crise sanitaire, cette réflexion s'est intensifiée face à la nécessité de disposer de données fiables pour étayer les échanges avec les pouvoirs publics. L'étude menée en 2023 et la création en 2024 du baromètre témoignent de cet engagement durable.

La mise en place du baromètre des galeries, fondé sur les données collectées en 2024, représente une avancée significative pour la profession. Cette initiative a été menée et soutenue par Marion Papillon et Magda Danysz. Le baromètre vise à produire chaque année des données fiables et consolidées sur le poids économique et social des galeries, indispensables pour éclairer les décisions publiques, des douanes aux différents ministères, et renforcer l'argumentation du secteur. La continuité de cette démarche sera essentielle pour crédibiliser durablement les analyses produites et permettre au Comité de mieux défendre les intérêts des galeries.

D'autres secteurs culturels et syndicats professionnels bénéficient depuis longtemps d'outils statistiques structurés qui renforcent leur capacité d'influence et de négociation. Pour que les galeries d'art disposent désormais d'un socle similaire, qu'il conviendra de consolider, le Comité collabore avec un cabinet indépendant spécialisé dans l'établissement de baromètres sectoriels, IDDEM.

Une nouvelle campagne d'enquête sera lancée en juin 2026 pour analyser l'année 2025 et assurer la continuité indispensable à la montée en puissance de ce baromètre.

Profil de l'échantillon

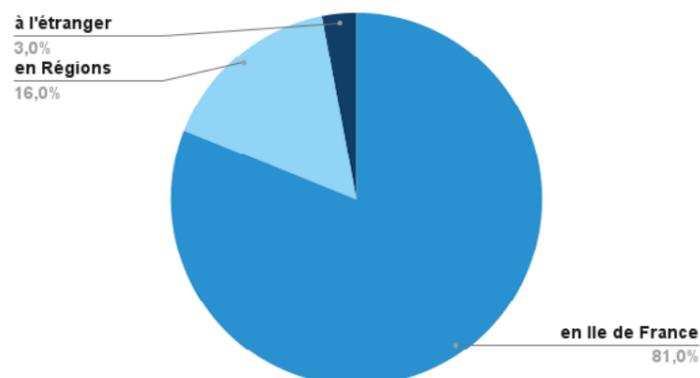
Le panel interrogé se compose de galeries dont l'ancienneté moyenne atteint 25 ans, témoignant d'une relative stabilité du secteur.

Le baromètre 2025 du Comité Professionnel des Galeries d'Art, fondé sur les données collectées en 2024, propose un éclairage précis sur la typologie des galeries adhérentes. Il en ressort l'image d'un secteur à la fois stable, structuré et professionnel.

Les galeries interrogées présentent une ancienneté moyenne de vingt-cinq ans. Cette longévité témoigne d'une réelle capacité de résilience et d'adaptation dans un écosystème parfois instable. Elle reflète également un attachement profond au métier de galeriste, souvent exercé sur le long terme par des professionnels investis, dont le rôle dépasse largement la simple fonction commerciale.

Sur le plan géographique, la majorité des galeries est implantée exclusivement en France. C'est le cas de 72% d'entre elles, dont près de 90% n'opèrent que depuis un seul site. Cette concentration traduit une forte implantation locale et un ancrage territorial marqué, notamment en milieu urbain. Toutefois, une ouverture à l'international se dessine : 12% des galeries disposent d'une implantation complémentaire en Europe et 16% sont également présentes hors du continent européen, sur d'autres marchés, traduisant une volonté d'expansion maîtrisée et de rayonnement international.

Répartition des sièges sociaux des galeries du CPGA



La répartition des sièges sociaux confirme cette centralisation autour de la capitale. En effet, 81% des galeries ont leur siège en Île-de-France, confirmant la place prépondérante de Paris comme épice du marché de l'art français. Néanmoins, 16% des structures sont situées en région, participant activement à la vitalité artistique locale. Enfin, 3% des galeries ont leur siège à l'étranger, ce qui témoigne de la reconnaissance et de la légitimité de certaines structures à l'échelle mondiale.

D'un point de vue juridique, les formes adoptées par les galeries illustrent la diversité des modèles économiques dans le secteur. Près de 39% des galeries adoptent le statut de SARL, une forme souple adaptée aux petites et moyennes entreprises culturelles. En parallèle, 38% ont opté pour une structure de type SA ou SAS, plus courante parmi les galeries de taille intermédiaire ou développant une activité plus soutenue. Enfin, 21% opèrent sous des statuts unipersonnels, tels que l'EURL ou la SASU, ou en tant qu'indépendants. Ce dernier chiffre met en lumière l'importance d'un tissu entrepreneurial agile, souvent porté par une direction unique, au plus proche des artistes et des collectionneurs.

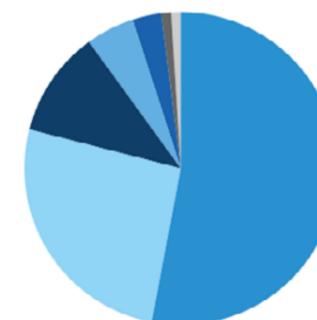
Statuts juridiques :

- 39% sont des SARL
- 38% en SA ou SAS
- 21% sous forme d'EURL, SASU ou en activité indépendante

Le baromètre CPGA 2025 confirme l'existence d'un réseau de galeries à la fois solide et diversifié, articulé autour d'un cœur francilien dynamique, mais ouvert à l'échelle nationale et internationale. La structure juridique et l'ancienneté des entités démontrent un secteur fondé sur l'expertise, la persévérance et l'engagement dans la durée.

Répartition des activités

- galeries exclusivement actives sur le 1^{er} marché
- galeries majoritairement actives sur le 1^{er} marché
- galeries majoritairement actives sur le 2nd marché
- galeries exclusivement actives sur le 2nd marché
- arts décoratifs
- antiquités
- autres



Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires global déclaré par les galeries adhérentes du CPGA s'élève à 578 millions d'euros, avec une baisse estimée d'environ 6% par rapport à 2023.

Le premier marché représente 66,1% des ventes globales des galeries du CPGA, ce taux s'élève à 76,8% pour les galeries concernées.

Le chiffre d'affaires cumulé déclaré par les galeries adhérentes au Comité Professionnel des Galeries d'Art pour l'année 2024 s'élève à 578 millions d'euros. Ce montant connaît cependant un recul déclaré d'environ 6% par rapport à 2023, confirmant les tensions économiques persistantes qui affectent le secteur, notamment sous l'effet de l'augmentation des coûts de production, de transport et de participation aux foires, ainsi que d'une certaine prudence de la demande.

L'analyse de la répartition des activités met en lumière la prépondérance du premier marché, c'est-à-dire la vente d'œuvres d'artistes vivants, représentés par les galeries. Plus de la moitié des galeries, soit 53%, se consacre exclusivement à ce segment. À cela s'ajoutent 26% de structures pour lesquelles le premier marché constitue l'activité principale, bien que complétée par d'autres types de ventes. Ainsi, près de 80% des galeries du CPGA placent le premier marché au cœur de leur modèle économique.

Le second marché, qui consiste à revendre des œuvres d'artistes déjà établis ou décédés, reste une activité significative mais plus marginale. 11% des galeries y sont majoritairement actives, tandis que 5% y consacrent leur activité de manière exclusive. Ce segment reste dominé par des structures ayant souvent une expertise historique ou patrimoniale plus marquée.

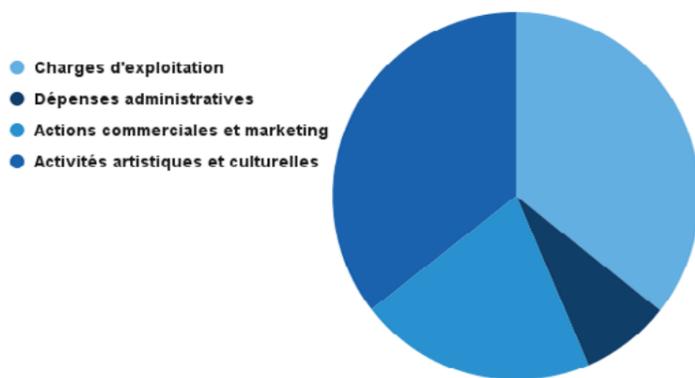
Enfin, une minorité de galeries affiche une orientation plus spécifique ou hybride. Environ 5% se consacrent à d'autres formes de commerce artistique : 3% sont spécialisées dans les arts décoratifs, 1% dans les antiquités, et 1% adoptent un positionnement très diversifié combinant plusieurs approches du marché de l'art.

En termes de répartition des ventes, le premier marché représente 66,1% du chiffre d'affaires global de l'ensemble des galeries interrogées. Pour celles dont l'activité est centrée sur ce segment, cette proportion atteint même 76,8%, traduisant une forte dépendance économique à la représentation d'artistes contemporains. Ce chiffre confirme le rôle essentiel des galeries dans l'écosystème de création, d'accompagnement et de mise en marché des artistes vivants.

Ces données illustrent à la fois la centralité du premier marché dans l'économie des galeries

françaises et la nécessité d'en préserver les équilibres, face à un contexte économique plus volatil. La baisse globale du chiffre d'affaires interroge en effet sur la soutenabilité des modèles actuels et invite à réfléchir aux leviers d'adaptation possibles, qu'ils soient liés à la diversification des sources de revenus, au développement numérique ou à un renouvellement des publics.

Répartition moyenne des postes de dépenses (en % du chiffre d'affaires) :



Poids économique

L'étude des postes de dépenses déclarés par les galeries membres du CPGA permet de mieux comprendre la structure économique qui sous-tend leur activité. En moyenne, les charges d'exploitation représentent 35,7% du chiffre d'affaires. Il s'agit ici des coûts fixes et variables liés au fonctionnement quotidien de la galerie, incluant notamment les loyers, assurances, salaires, frais de stockage, impôts et taxes. Cette part importante reflète la lourdeur des charges courantes, en particulier pour les structures implantées dans les grandes villes, où les coûts immobiliers restent élevés.

Les dépenses administratives, quant à elles, représentent 7,9% du chiffre d'affaires. Elles couvrent les frais liés à la gestion courante de la structure : outils de gestion, conseils juridiques ou fiscaux, frais bancaires, ou encore obligations réglementaires. Bien que proportionnellement plus faibles, ces dépenses restent indispensables à la bonne tenue des activités, dans un contexte où les exigences administratives ne cessent de croître.

Un autre poste significatif concerne les actions commerciales et marketing, qui absorbent en moyenne 20,9% du chiffre d'affaires. Cette enveloppe regroupe les dépenses liées à la communication, aux relations presse, à la promotion des artistes, à la participation aux foires et salons, ou encore à la production de contenus numériques. Ce chiffre témoigne de l'importance stratégique que les galeries accordent à leur visibilité, à la conquête de nouveaux publics et à la fidélisation des collectionneurs, dans un marché toujours plus concurrentiel.

Enfin, les activités artistiques et culturelles concentrent 35,6% des dépenses, soulignant l'engagement constant des galeries dans la création contemporaine. Cette part englobe la production d'œuvres, l'organisation d'expositions, les publications, les collaborations curatoriales ou les projets hors-les-murs. Elle met en lumière le rôle actif des galeries en tant qu'acteurs culturels à part entière, au-delà de la simple commercialisation.

La combinaison de ces différents postes de dépenses suggère, en moyenne, un déficit structurel d'environ 10% pour l'année 2024. Ce déséquilibre budgétaire, bien qu'indicatif, doit toutefois être interprété avec prudence : il repose sur des données déclaratives dont la précision peut varier d'une galerie à l'autre. Il n'en reste pas moins qu'il reflète une réalité économique souvent tendue, où les équilibres restent fragiles.

Par ailleurs, si les tâches juridiques et réglementaires sont largement externalisées (notamment auprès de cabinets spécialisés ou de prestataires), la majorité des galeries continue à gérer en interne des fonctions essentielles comme la comptabilité, la gestion de site web, les outils CRM, ou encore la communication numérique. Ce choix, souvent dicté par des impératifs budgétaires, pose toutefois la question de la charge de travail et de la polyvalence attendue des équipes, dans un contexte où la professionnalisation et la transformation digitale deviennent des enjeux majeurs pour la pérennité du secteur.

Poids social

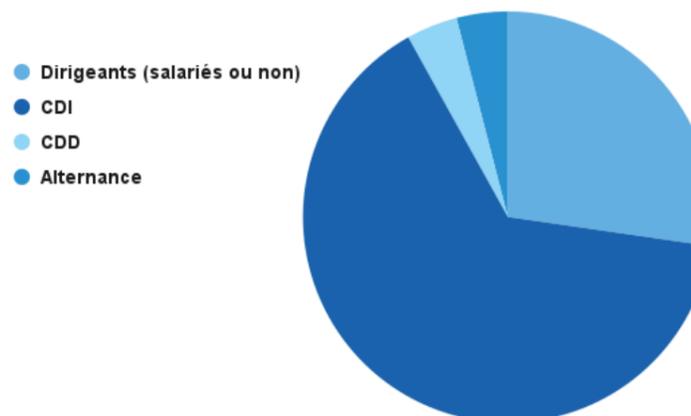
L'analyse des données sociales issues du baromètre 2025 permet de mesurer l'importance humaine et professionnelle du secteur des galeries d'art, au-delà de sa seule dimension économique. Elle met en lumière un tissu d'emplois directs, stables, qualifiés et engagés dans la durée, incarnant une filière structurée et porteuse de sens.

Parmi les emplois directs déclarés par les galeries membres du CPGA, à l'exclusion des artistes, la majorité sont des contrats à durée indéterminée. En effet, 64% des emplois sont en CDI, une proportion particulièrement élevée qui atteste d'un ancrage professionnel solide et d'une volonté de fidéliser les équipes. Les dirigeants, qu'ils soient salariés ou non, représentent 27% des effectifs, traduisant la forte implication des fondateurs ou gérants dans la gestion quotidienne des structures. À cela s'ajoutent 4% de contrats à durée déterminée et 4% d'alternants, indiquant une certaine ouverture à la formation, même si celle-ci reste encore marginale.

Au total, le nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) générés par les galeries du CPGA s'élève à 1 431 ETP pour les seuls emplois directs. Il faut y ajouter 6 302 ETP liés aux artistes représentés, qui constituent une part essentielle de l'éco-

système, ainsi que 2 147 ETP d'emplois indirects ou induits, liés aux prestataires, sous-traitants, transporteurs, monteurs d'exposition, communicants, techniciens, etc. L'ensemble représente 9 881 ETP, confirmant que les galeries d'art sont non seulement des acteurs culturels, mais aussi des employeurs significatifs dans le paysage économique et créatif français.

Répartition des emplois directs (hors artistes)



Équivalent temps plein (ETP) :

- **1 431,6 ETP** pour les emplois directs
- **6 302,1 ETP** pour les artistes représentés
- **2 147,5 ETP** d'emplois indirects ou induits

Total : **9 881,2 ETP**

Profil :

- Âge moyen des dirigeants : **44,5 ans** (vs 51 ans en moyenne nationale)
- **83%** des actifs (hors artistes) sont diplômés Bac+3 ou plus (contre 35% en moyenne dans le secteur privé en France)

Les galeries du CPGA représentent près de 10 000 ETP. Ces éléments témoignent d'un secteur vivant, qualifié et engagé, dont les ressources humaines constituent un levier essentiel de développement, mais aussi un facteur de fragilité dans un contexte économique incertain. La valorisation des compétences, la formation continue et le soutien à l'emploi culturel apparaissent donc comme des enjeux prioritaires pour accompagner la mutation du métier de galeriste au XXI^e siècle.

Artistes représentés

Les galeries adhérentes représentent 7688 artistes, dont :

- **80%** sur le premier marché

- **45%** sont issus de la scène française
- **62%** sont hommes, **38%** femmes

Positionnements :

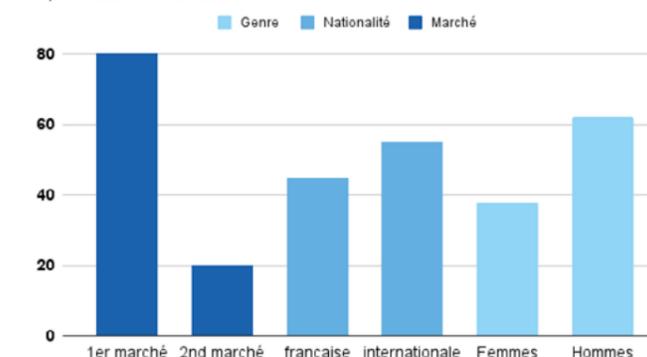
- **56%** ne représentent que des artistes du premier marché
- **5%** ne représentent aucun artiste
- **15%** ne représentent que des artistes français
- **5%** ne représentent aucun artiste français

Les contrats écrits restent rares, en dehors des bons de dépôt.

Les galeries adhérentes au CPGA jouent un rôle central dans la structuration du premier marché, en représentant activement un grand nombre d'artistes contemporains. En 2024, elles déclarent représenter 7688 artistes, confirmant la fonction essentielle des galeries comme passeurs entre la création et le public.

Les galeries adhérentes au CPGA jouent un rôle central dans la structuration du premier marché, en représentant activement un grand nombre d'artistes contemporains. En 2024, elles déclarent représenter 7688 artistes, confirmant la fonction essentielle des galeries comme passeurs entre la création et le public.

Représentation des artistes

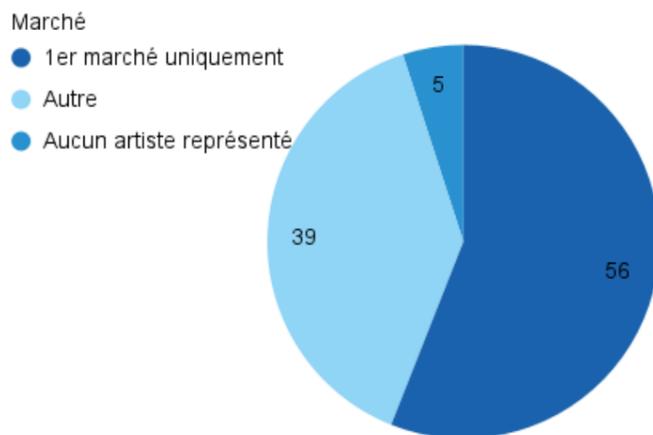


Parmi ces artistes, 80% relèvent du premier marché, c'est-à-dire qu'ils sont vivants, actifs, et que leurs œuvres sont présentées pour la première fois par ces galeries. Ce chiffre montre l'importance accordée par les structures membres du CPGA à l'accompagnement des artistes en activité, dans la durée, avec un travail de mise en visibilité, de production d'expositions et de diffusion souvent internationale. Le second marché reste donc minoritaire dans la représentation directe, même s'il peut constituer une part du chiffre d'affaires.

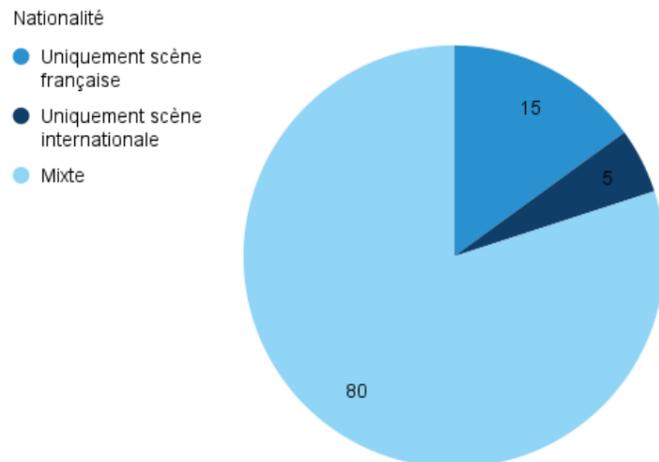
En termes de nationalité, 45% des artistes représentés sont issus de la scène française. Ce taux souligne à la fois un engagement fort envers

la création nationale, et une certaine ouverture à l'international, qui reste nécessaire dans un marché mondialisé. Sur le plan de la répartition par genre, les déséquilibres persistent : 62% des artistes représentés sont des hommes, contre 38% de femmes, un écart qui, bien qu'en voie de réduction dans certains segments, reste structurel à l'échelle de l'ensemble du secteur.

Le positionnement des galeries confirme cette tendance majoritaire au soutien de la création contemporaine. 56% des galeries déclarent ne représenter que des artistes du premier marché, ce qui traduit un choix clair d'investissement dans la création actuelle. À l'inverse, 5% des galeries ne représentent aucun artiste, souvent en raison d'un modèle économique fondé sur la revente ou la collection d'œuvres d'art déjà existantes. De la même manière, 15% des galeries ne représentent que des artistes français, tandis que 5% n'en représentent aucun, optant pour une programmation exclusivement internationale.



Sur le plan juridique, les pratiques contractuelles restent encore peu formalisées. Hormis les bons de dépôt, qui encadrent ponctuellement certaines œuvres confiées à la vente, les contrats écrits entre galeries et artistes ne sont pas systématiques, 44% des galeries n'en signant aucun. Cette faiblesse dans la formalisation des relations professionnelles constitue un enjeu important pour le secteur, tant en termes de sécurité juridique que de clarté dans les engagements réciproques. Elle reflète aussi une tradition de confiance orale encore très présente dans le monde de l'art, mais qui tend à évoluer sous l'effet des transformations du marché et de la professionnalisation croissante des acteurs.



Ce panorama souligne le rôle crucial des galeries dans la construction de carrières artistiques, mais aussi la nécessité d'une réflexion sur l'équilibre des représentations et la solidification des pratiques professionnelles au service des artistes.

Activité et dynamique professionnelle

Nombre moyen d'expositions/an :

- 6,4 soit 2 082 expositions au total
- Pour les 95% qui organisent des expositions : 6,7 par an

Nombre moyen de participations à des foires/an :

- 2,9 soit 952 stands
- Pour les 77% qui y participent : 3,8 foires par an
- 43% des stands sont en France

Enfin, 25% des galeries ne participent à aucune action collaborative ou de médiation culturelle, un chiffre à mettre en regard des ambitions du secteur en matière de diffusion et d'engagement du public.

Le baromètre 2025 met en lumière l'intensité des activités menées par les galeries membres du CPGA, tant sur le plan de la programmation artistique que de la participation aux grands rendez-vous professionnels. Ces données témoignent de leur rôle actif dans la diffusion de l'art, tout en révélant certaines limites en matière d'implication culturelle et partenariale.

Les galeries interrogées organisent en moyenne 6,4 expositions par an, représentant un total de 2 082 expositions sur l'année 2024. Une évaluation du ministère de la Culture permet de comparer

ce nombre à celui des expositions en musées : «avec plus de 1 000 musées ouverts à la visite en France, et en supposant une moyenne de 2 à 3 expositions temporaires par musée et par an, on peut estimer que 2 000 à 3 000 expositions temporaires sont organisées chaque année à l'échelle nationale».

Parmi les galeries qui déclarent organiser des expositions, soit 95% du panel, le nombre moyen monte à 6,7 expositions par an, traduisant un fort engagement dans la présentation d'œuvres, la construction de parcours curatoriaux et l'animation régulière de leur espace. Cette activité constitue le cœur du métier de galeriste et reflète une dynamique soutenue de soutien à la création.

À ces expositions s'ajoute une présence régulière dans les foires d'art, indispensables pour accroître la visibilité des artistes et consolider les relations commerciales avec les collectionneurs, professionnels et institutions. En moyenne, les galeries participent à 2,9 foires par an, pour un total cumulé de 952 stands sur l'année. Pour les 77% de galeries qui déclarent participer à ces événements, la moyenne atteint 3,8 foires annuelles. Si une partie des galeries se concentre sur le marché français, 43% des stands sont tout de même situés en France, laissant entendre qu'une majorité des participations s'effectue à l'international, ce qui confirme la volonté de rayonnement au-delà des frontières.

Cependant, ce tableau d'une activité dynamique masque une réalité plus contrastée en matière d'engagement culturel. En effet, 25% des galeries ne participent à aucune action collaborative, partenariale ou de médiation culturelle. Ce chiffre questionne, alors que les attentes sociétales se renforcent autour de l'accessibilité de l'art, de l'éducation artistique et culturelle, et de la diffusion auprès de publics élargis. La médiation culturelle, les projets co-construits avec des institutions, ou encore les dispositifs d'accompagnement des publics éloignés de la culture restent encore peu développés dans une partie du secteur.

Ces données soulignent la nécessité d'un rééquilibrage entre les activités tournées vers le marché et celles qui participent pleinement à la mission culturelle des galeries. Dans un contexte de transformation des usages et de repositionnement du rôle des acteurs privés dans la sphère artistique, il devient essentiel pour les galeries d'affirmer leur contribution non seulement comme relais du marché, mais aussi comme partenaires de l'intérêt général.

Perceptions et enjeux du secteur

Sentiment général :

- 85% des galeristes interrogés expriment une perception négative de la santé économique du secteur.

Enjeux majeurs identifiés :

- Renouvellement des collectionneurs
- Hausse des coûts (foires, loyers, transport, production, etc.)
- Volatilité politique et ses impacts sur le marché
- Risque de concentration au profit de quelques galeries dominantes

Le baromètre 2025 révèle un climat de préoccupation marqué au sein des galeries d'art françaises. 85% des galeristes interrogés expriment une perception négative de la santé économique du secteur, un chiffre qui reflète un sentiment d'incertitude croissante face à des conditions d'exercice jugées de plus en plus contraignantes. Cette inquiétude n'est pas nouvelle, mais elle s'est accentuée au fil des années, en raison d'un cumul de facteurs structurels et conjoncturels.

Parmi les principaux enjeux identifiés, le renouvellement des collectionneurs apparaît comme une priorité majeure. Nombre de galeristes soulignent la difficulté à capter une nouvelle génération d'acheteurs, moins attachée aux formes traditionnelles de consommation de l'art, souvent plus attirée par des expériences culturelles que par la possession d'œuvres. Ce phénomène interroge directement les stratégies de médiation, de communication, et les formats d'exposition adoptés par les galeries, qui doivent repenser leurs modèles pour dialoguer avec ces publics émergents.

La hausse généralisée des coûts constitue un autre facteur de fragilisation. Qu'il s'agisse des foires internationales, dont les tarifs explosent, des loyers en zones urbaines tendues, des coûts de production des œuvres ou encore des frais logistiques et de transport, les charges supportées par les galeries atteignent des niveaux critiques. Ce contexte pèse particulièrement sur les petites et moyennes structures, qui peinent à maintenir une programmation exigeante et à préserver leur rentabilité.

À cela s'ajoute une volatilité politique dont les conséquences se répercutent sur le marché de l'art, en France comme à l'international. L'instabilité de certains contextes géopolitiques, les tensions commerciales, les incertitudes réglementaires ou fiscales influencent directement la circulation des œuvres, les comportements d'achat et les prises de risque des collectionneurs. Ces éléments rendent

l'activité des galeries plus difficile à anticiper et accentuent un climat général d'instabilité.

Enfin, les professionnels pointent le risque de concentration croissante au profit de quelques galeries dominantes, capables d'absorber les coûts et de monopoliser l'attention médiatique et institutionnelle. Cette dynamique menace la diversité du tissu artistique et le renouvellement de la scène, en réduisant les marges de manœuvre des structures indépendantes ou émergentes. Elle pose également la question de l'accès équitable aux foires, à la presse, aux subventions ou encore aux espaces de diffusion.

Face à ces défis, les galeries expriment une forte attente de soutien, d'accompagnement et de reconnaissance de leur rôle, tant sur le plan économique que culturel. Leur capacité à évoluer, à innover, mais aussi à défendre une pluralité artistique dans un environnement mondialisé dépendra en grande partie des réponses collectives que le secteur sera en mesure d'apporter dans les années à venir.

Conclusion

Le baromètre 2025 du CPGA dresse le portrait d'un secteur à la fois fragile et résilient, profondément ancré dans le temps long, mais confronté à de multiples défis contemporains. Composé de structures souvent anciennes avec une moyenne d'âge de 25 ans, le réseau des galeries d'art repose sur une expertise avérée, portée par des professionnels hautement qualifiés et passionnés. Ce tissu professionnel, majoritairement concentré en Île-de-France, demeure l'un des piliers de l'écosystème artistique français.

L'étude confirme la prépondérance du premier marché, au cœur de l'activité économique des galeries. C'est là que s'exerce leur rôle fondamental : accompagner la création, soutenir les artistes vivants, bâtir des carrières, et rendre visible l'art d'aujourd'hui. Pourtant, cette mission essentielle s'exerce dans un environnement économique de plus en plus contraint. Les signaux sont clairs : chiffre d'affaires en recul, coûts croissants, faible rentabilité moyenne, pressions logistiques et commerciales. Le secteur fait face à une équation difficile entre exigences artistiques et viabilité financière.

Au-delà de ces enjeux immédiats, le baromètre met en lumière un besoin profond de transformation. Il s'agit, pour les galeries, de repenser leur place dans une société en mutation : intégrer davantage les logiques de médiation et d'inclusion culturelle, diversifier les formats et les canaux de diffusion, et surtout, renouveler les publics.

Éthique de la profession Code de déontologie

Depuis les années 1970, le Comité professionnel des galeries d'art réfléchit à mettre en place des règles déontologiques pour la profession. Créé dans les années 1990, le Code de déontologie des galeries d'art a été pensé comme un outil vivant, évolutif, rendant compte des enjeux de la profession de galeriste. Il sert de guide des bonnes pratiques et est également utile à tout l'écosystème. Outil de référence pour le secteur, il valorise et sécurise le métier de galeriste et son environnement professionnel.

En adhérant au Comité, les galeries s'engagent à respecter le Code de déontologie des galeries d'art qui rappelle les droits, obligations et usages éthiques des galeries d'art et des marchands. Ce Code expose initialement les relations professionnelles entre galeristes et artistes ou ayants-droits d'un artiste ; les relations avec les acquéreurs ou les vendeurs, mais aussi les rapports entre confrères. Il se fonde sur des pratiques professionnelles reconnues, dans le respect des intérêts de chacun et s'appuie sur la législation, la jurisprudence et la réglementation applicable.

Il a été refondu en 2016 sous la présidence de Georges-Philippe Vallois avec le concours de galeristes et de plusieurs avocats spécialisés.

Depuis, il est régulièrement enrichi de nouveaux articles reflétant l'évolution de la profession. En 2019, il a été complété d'un addendum relatif aux préconisations en matière de responsabilité environnementale. En 2023, il a été enrichi d'un nouveau chapitre consacré à la recherche de provenance formalisant les principes éthiques de la profession et donnant des outils de recherche (méthodologie et bases de données de référence).

Cet ajout significatif est le point de départ d'un processus plus large de réactualisation du code de déontologie qui verra le jour officiellement prochainement.

Harmonisation et évolution du Code de déontologie

Dans le cadre de l'enrichissement du Code de déontologie des galeries d'art, pensé comme un outil vivant et évolutif, un groupe de travail a sollicité l'expertise d'un spécialiste en éthique Piergiorgio Pepe de Quantum Ethics.

Ce groupe de travail, composé initialement d'Isabelle Alfonsi, Benoit Sapiro, Marie Amélie Carlier, Nikklas Svennung (galerie Chantal Crousel), Marie Deniau, Marie Madec et Gaëlle de Saint Pierre, a travaillé et débattu sur l'analyse très complète des propositions et suggestions de ce spécialiste dans l'objectif de mener à bien une réflexion plus large d'harmonisation du Code.

Un groupe de travail devra poursuivre ses travaux. Le Comité remercie Piergiorgio Pepe pour son accompagnement et son expertise.



© Photo Francesca Avanzinelli

Provenance

Depuis l'ajout du chapitre dédié à la recherche de provenance au sein du code de déontologie des galeries d'art, le Comité a été sollicité par la Cour des Comptes dans le cadre d'un rapport sur «La réparation par la France des spoliations de biens culturels commises entre 1933 et 1945».

Pour soutenir ses travaux d'analyse, la Cour des comptes a ainsi souhaité auditionner les galeries d'art «sur les biens culturels spoliés (1933-1945) et la recherche de provenance». Etaient présents :

- Benoit Sapiro, galerie Le Minotaure, vice-président du CPGA,
- Marie-Amélie Carlier, galerie Brimo de Larrousilhe, membre du conseil du CPGA,
- Gaëlle de Saint-Pierre, co-déléguée générale du CPGA.

Cette audition a ensuite été suivie de la publication d'un rapport en septembre 2024 incluant les préconisations évoquées par le Comité. La Cour des comptes a également organisé à l'Hôtel de Cambon le 30 septembre 2024 un colloque de restitution du rapport, au cours duquel est intervenue Marie-Amélie Carlier, en tant que membre du CPGA et directrice de la galerie Brimo de Larrousilhe, spécialisée en art médiéval. Ce colloque a permis, au travers d'une table-ronde intitulée «Le défi de la provenance : quels moyens pour quels résultats?», de mettre en avant le rôle central que jouent les galeries d'art dans la recherche de provenance et la valorisation des biens culturels. Ce fut aussi l'occasion de rappeler le travail d'une organisation professionnelle comme le CPGA pour souligner l'engagement nécessaire des professionnels par le biais de son code de déontologie.

Relations entre employeurs et employés : VHSS

Toujours dans la perspective de l'enrichissement et de l'évolution du Code de déontologie des galeries d'art, le groupe de travail s'est engagé durant l'année 2024 sur un travail de rédaction afin de mieux définir les relations entre employeurs et employés.

Un nouveau chapitre dédié aux relations entre employeurs et employés n'a pas été finalisé en 2024 mais devra être mené à bien en 2025 afin d'inclure les obligations légales des employeurs en termes de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS), ainsi que la charte du ministère de la Culture spécifique aux acteurs des arts visuels. Ce travail intégrera également la mise en place de formations spécifiques à destina-

tion des équipes et des responsables hiérarchiques. Par ailleurs, une cellule d'écoute indépendante conformément aux recommandations en vigueur va être mise en place.

Questions environnementales

Depuis 2022, le Comité a constitué un groupe de travail sur les questions environnementales. Il a également initié plusieurs échanges avec des experts et des partenaires, que nous remercions particulièrement : Isabelle Alfonsi, Vanessa Clairet-Stern, Fabienne Leclerc, Chloé Philipp ainsi qu'Alice Audouin et Fanny Legros.

Le 29 mai 2024, le Comité a organisé un atelier sur le thème de la responsabilité environnementale afin notamment d'identifier les galeries qui souhaiteraient s'impliquer sur ces questions.

Les expertes Fanny Legros - fondatrice de Karbone Prod et de Plinth - et Alice Audouin - fondatrice d'Art for Change 21 et du prix Art Eco-Conception - ont présenté leurs actions au travers de leurs structures réciproques avant de présenter de manière plus globale les enjeux majeurs pour notre secteur :

- L'évolution récente des questions environnementales dans le secteur des arts visuels,
- Les enjeux et problématiques pour les galeries d'art,
- Les outils disponibles aux professionnels,
- Le rappel des règles d'éthique du code de déontologie en la matière,
- La présentation de Gallery Climate Coalition (GCC) et du projet de lancement de GCC France.

Nous remercions la Galerie Zidoun-Bossuyt d'avoir accueilli les intervenants pour cet atelier en visioconférence.



Libre de Droit - Activité environnement

Médiation

Le Comité peut être amené à jouer un rôle de conseil, voire de médiateur, pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés entre professionnels, artistes ou ayant-droit d'artistes, collectionneurs et galeristes. Ces médiations ont pour objectif d'éviter les contentieux coûteux et chronophages pour toutes les parties.

La saisine du Comité pour la mise en place d'une médiation requiert plusieurs pré-requis :

- l'existence d'un litige du fait d'un désaccord persistant,
- l'échange préalable d'une lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée par au moins l'une des parties, qui n'a pas trouvé de réponse satisfaisante dans un délai raisonnable imparti,
- la demande écrite de mettre en place une médiation adressée au Comité.

Cette médiation est ensuite mise en place en respectant le principe du contradictoire afin d'encadrer dans la mesure du possible une solution amiable. Si le nombre de sollicitations est relativement constant, son suivi et accompagnement sont importants voire conséquents et nécessite un réel engagement pour le membre qui accepte de suivre ces médiations.

Actions collectives

Le CPGA est membre et intervient auprès de différentes instances qui s'intéressent autant à l'art contemporain qu'à la circulation des biens culturels de toute époque. Cela permet d'anticiper et de suivre à la fois l'évolution de la réglementation, les différentes obligations ou encore les bonnes pratiques. Ces instances permettent également au Comité d'entretenir des liens privilégiés avec de nombreux acteurs du secteur.

Observatoire du Marché de l'Art

L'Observatoire du Marché de l'Art a été officiellement relancé fin 2023 par le ministère de la Culture pour : «favoriser la collecte, l'étude et l'analyse des informations et des données relatives au marché de l'art et à ses acteurs, privés comme publics». «L'évolution des transactions sur le marché de l'art, au plan national et international, doit faire l'objet d'un suivi attentif, tout comme les bilans des acquisitions de biens culturels par des institutions publiques et l'état des financements publics et privés concourant à ces acquisitions». Les professionnels du secteur avaient été nombreux à demander au ministère de la Culture de remettre en place l'Observatoire du marché de l'art comme une instance d'échange entre les acteurs et les interlocuteurs multiples tant au ministère de la Culture que dans d'autres ministères, ainsi que faciliter l'observation du secteur et fournir des études appliquées et fiables permettant des prises de décisions politiques. Depuis sa réactivation, l'Observatoire s'est réuni deux fois par an, soit quatre fois au total.

L'Observatoire permet également la présentation aux organisations professionnelles des projets de réforme ou de réglementation administrative en cours d'élaboration, et l'explicitation des nouvelles règles normatives, internationales, européennes ou nationales. Cette cellule d'échanges et de réflexions peut suggérer des améliorations du cadre légal et réglementaire du marché de l'art. Par conséquent, l'Observatoire peut devenir aussi un outil stratégique pour travailler sur des sujets qui impliquent en amont ou en aval des discussions et arbitrages interministériels.

Selon la lettre de mission adressée au Président de l'Observatoire, cette cellule est par ailleurs «un lieu de diffusion d'informations et de bonnes pratiques contribuant à la lutte contre le trafic illicite d'œuvres d'art, y compris la contrefaçon artistique, en liaison étroite avec l'Office Central de lutte contre le trafic des Biens Culturels (OCBC) qui y est associé. Il continuera à assurer ce rôle essentiel de sensibilisation des professionnels aux questions de déontologie et de provenance».

Participent à cet Observatoire un panel d'organisations professionnelles du secteur, à savoir : le CPGA, le SYMEV (syndicat des maisons de ventes volontaires), le SNA (syndicat national des antiquaires), la CNE (chambre nationale des experts), le SNCAO-GA (syndicat national des brocanteurs). Ainsi que les administrations concernées par la circulation des biens culturels et le commerce international (douanes, OCBC), la fiscalité, la réglementation des professions, la protection des consommateurs et la régulation des marchés... impliquant autant le ministère de la Culture, que Bercy, l'Intérieur, la Justice et les Comptes publics.

C'est par exemple dans ce cadre que l'augmentation des seuils de valeurs des biens culturels devant obtenir un certificat d'exportation a pu être défendue auprès des représentants du ministère de la Culture et obtenue en décembre 2020 (décret en janvier 2021). Ont été discutés lors des séances en 2024 :

- La plateforme de dématérialisation des demandes de certificats de biens culturels,
- L'implémentation de la directive européenne concernant les licences à l'importation des biens culturels de plus de 200 ans,
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT),
- La législation sur les faux et fraudes artistiques en cours de réforme par le biais d'une proposition de loi en cours d'adoption à l'Assemblée nationale,
- Les observations du secteur en termes économiques.

La représentation permanente du CPGA par Benoit Sapiro avec Gaëlle de Saint-Pierre au sein de cette instance contribue à favoriser la prise en compte des spécificités de l'exercice de notre profession dans toute leur diversité et garder le lien avec les interlocuteurs du service de la direction-générale du patrimoine comme celle de la création artistique.

Conseil national des professions des arts visuels - CNPAV

Sous l'égide du ministère de la Culture et de la Direction de la Création Artistique, le Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV) est une instance de dialogue consultative entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles de l'art contemporain et les représentants des artistes-auteurs.

Le CPGA siège au CNPAV, par arrêté officiel dans le collège des diffuseurs, et est membre

du bureau depuis sa création en 2018 par décret (Décret n° 2018-1079 du 3 décembre 2018). Un nouveau décret a été publié le 30 novembre 2023 pour renouveler l'existence officielle de cette cellule pour 5 ans.

Les avis et préconisations du CNPAV peuvent émaner de toutes ou parties des organisations syndicales et professionnelles représentées en son sein. Par ce biais, le Comité des galeries d'art a pu émettre de nombreuses contributions écrites, des préconisations sur divers sujets juridiques, fiscaux, sociétaux dans le cadre des différents groupes de travail qui ont été mis en place tels que la parité-diversité-égalité, la fiscalité, le bien-être au travail, l'observation et les études, ou la commande publique.

Cette instance contribue à la structuration du secteur face au poids toujours plus important du spectacle vivant, du livre, du cinéma ou de la production audiovisuelle, qui bénéficient et s'appuient depuis longtemps sur ces organismes dédiés pour négocier avec les pouvoirs publics.

Au niveau international : fédération internationale des marchands d'art - CINOA

Le CPGA est devenu membre actif de la CINOA, Fédération internationale des négociants en œuvres d'art depuis 2020 (Marion Papillon, Advisory member) et à ce titre participe à l'activité de ce réseau international. Afin de renforcer encore la position du CPGA au sein de la fédération, la France étant le premier marché en Europe, Benoit Sapiro s'implique plus largement depuis juillet 2022 en devenant Council member. Avec Gaëlle de Saint-Pierre, ils ont été force de propositions pour travailler sur des sujets de lobbying juridique liés aux activités des galeries d'art.

Les travaux en collaboration avec la CINOA portent sur plusieurs sujets :

- la Directive taux de TVA du 5 avril 2022,
- les règles de circulation des biens culturels (importations et exportations),
- les règles de déontologie de la profession de marchand d'art,
- les règles de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme (Paquet législatif européen),
- la veille des règles et tendances politiques sur le trafic de biens culturels,

- le projet de mise à jour du Code of Ethics de l'UNESCO.

Si les enjeux pour les marchands peuvent parfois varier d'un pays à l'autre, et notamment sur des questions fiscales (TVA), la mutualisation des ressources et le partage de l'information au niveau international et européen (évolution de la réglementation AML, circulation des biens culturels...) à l'échelle de chaque pays s'avèrent particulièrement utiles.

La veille et la mobilisation de la CINOA auprès de la Commission Européenne ont par ailleurs permis à plusieurs membres de la fédération, dont le CPGA, de solliciter un siège au sein de l'Expert group Art market mis en place en 2023 par la Commission.

Fédération des professionnels de l'art contemporain - CIPAC, Sécurité sociale des artistes auteurs - SSAA

Le CPGA est membre du bureau du CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain), représenté par Marion Papillon au poste de vice-présidente depuis 2018. Florent Paumelle (Galerie Oniris) a intégré le nouveau CA depuis décembre 2023.

Le CIPAC est la fédération des organisations professionnelles représentatives des institutions et des personnes qui se consacrent à la diffusion et à la promotion des arts visuels contemporains en France. Il représente la diversité des structures, des métiers, des professionnels quels que soit leur statut, mais aussi les têtes de réseau organisées à l'échelle nationale (métiers, structures) et régionale (réseaux territoriaux), qui fondent et animent ce secteur d'activité. Le CIPAC œuvre pour l'intérêt commun de ses adhérents et entretient un dialogue permanent avec les organisations représentatives des artistes et les décideurs publics. Ainsi, il tend à porter et faire valoir le rôle et l'expertise des professionnels du secteur.

Depuis de nombreuses années, le CIPAC travaille sur toutes les évolutions réglementaires et sociétales qui impactent les professionnels de l'art contemporain (membre du CNPAV - Conseil national des professionnels des arts visuels, du CNESERAC - Conseil National de l'Enseignement Supérieur Artistiques et Culturels et de l'AFDAS - Fonds de formation des artistes-auteurs). Le CPGA est le seul membre représentant des structures

privées et commerciales.

Par ailleurs, le CIPAC permet également la mobilisation collective des différentes organisations professionnelles sur des sujets transversaux de politique culturelle. Entre autres, le CPGA avec le CIPAC mais aussi les réseaux DCA, Platform, et le syndicat d'artistes CAAP, s'est mobilisé dans le cadre de la restructuration de la SSAA - Sécurité sociale des artistes auteurs.

Droit de suite applicable aux opérations des galeries et ADAGP

Le droit de suite fait l'objet d'une veille particulière par le Comité, en relation avec l'ADAGP et des avocats spécialisés avec lesquels nous échangeons régulièrement.

Fin 2023, le Comité a notamment sollicité un échange avec l'ADAGP concernant la mise à jour du formulaire de déclaration de droit de suite, une colonne «titre, date, technique, descriptif de l'œuvre» ayant été ajoutée. En effet, au terme de l'article R.122-10 du Code de la Propriété Intellectuelle, cette nouvelle colonne de description détaillée de l'œuvre n'apparaît pas strictement conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Patrick Bongers, Benoit Sapiro et Marion Papillon, accompagnés de Me Nicolas Sidier ont demandé la modification des formulaires afin que ces informations apparaissent comme facultatives.

Au niveau juridique pour le secteur : Institut Art & Droit - Cour des Comptes

L'Institut Art et Droit est une association qui fédère des universitaires du droit, juristes d'institutions culturelles, associations ou organisations professionnelles afin de se consacrer à l'étude et à la compréhension des problématiques juridiques appliquées au monde de l'art. Cette association initie, dirige et anime des recherches et réflexions liées au droit au sein de groupes de travail composés de juristes.

Le CPGA, en tant que membre actif de l'Institut, a pu participer activement à des groupes de travail sur divers sujets tout au long de l'année 2024 : la distinction entre l'artiste et son œuvre, l'intelli-

gence artificielle, les droits d'auteur, la recherche de provenance, la lutte anti-blanchiment ou la réforme du taux réduit de TVA.

L'Institut Art & Droit initie régulièrement des rencontres informelles mais efficaces avec différents acteurs politiques ou institutionnels sur des sujets stratégiques :

- la transposition de la directive européenne TVA du 5 avril 2022 dans le respect de l'équilibre du marché de l'art et du secteur des arts visuels plus globalement,
- le besoin d'harmoniser les points de départ des prescriptions des régimes de responsabilité qui diffèrent entre galeries et maisons de ventes,
- la réforme de la loi Bardoux sur la répression des faux et fraudes artistiques,
- l'intelligence artificielle.

Le CPGA contribue également, en tant que membre de l'Institut Art & Droit, au partenariat tissé avec la Gazette Drouot pour alimenter la rubrique «Lois».

Au niveau social : convention collective d'employeurs et dialogue social CDNA

La branche du CDNA organise le dialogue social entre les syndicats des salariés et les syndicats d'employeurs. Ils mettent en place des accords de branche et d'autres négociations. À titre d'exemple, une grille de salaires minimums selon les catégories d'emplois est renégociée chaque année afin d'être indexée au plus près de l'inflation. L'existence de ce dialogue social garantit un cadre à la fois pour les employeurs et les salariés de nos entreprises.

Le financement du dialogue social dans la branche CDNA est régi par l'APCDNA (mise en place par accord du 4 février 2009). Ce fonds de financement est chargé de recouvrir et de gérer la contribution conventionnelle, en vue de donner aux partenaires sociaux, dont le CPGA fait partie, les moyens de mener à bien leurs missions dans la branche : promotion des métiers, visibilité des instances professionnelles, information des entreprises et des salariés sur la convention collective, participation aux négociations, élaboration, révision et suivi des accords, enquêtes et rapports, liens avec l'OpCommerce concernant les formations.

Au début de l'année 2024, le Comité a transmis à ses adhérents la nouvelle grille de salaires minima conventionnels pour 2024 concernant la branche du commerce de détail non alimentaire. Par ailleurs, les plafonds de financement pour les coûts péda-

giques des salariés de la branche du CDNA ont été augmentés dans le cadre de «Compétences +».

Ces ajustements visent à mieux adapter les dispositifs de formation et de soutien aux besoins des entreprises, tout en optimisant les ressources disponibles.

Lutte anti-blanchiment avec OLAB

Le Comité accompagne les galeries qui le demandent, dans le cadre de contrôles effectués par les douanes, dans la mise en conformité avec les obligations de vigilance en matière de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Parallèlement, le CPGA assure une veille permanente et entretient des relations avec les autorités compétentes sur le sujet : douanes, OCBC, Tracfin. Il tient informés ses adhérents de l'évolution des réglementations et sensibilise ses interlocuteurs aux spécificités du métier de galeriste.

Le CPGA est également membre de l'association OLAB - Observatoire de la Lutte Anti-Blanchiment - initiée par l'avocate spécialiste Solène Clément, qui anime une cellule de dialogue avec le ministère des Finances sur ces sujets.

Dispositifs de soutien aux galeries et d'aides à l'international du CNAP et de l'Institut Français

Le CNAP est un partenaire majeur du CPGA depuis de nombreuses années. Cette proximité trouve un écho dans sa gouvernance, puisque un.e galeriste est nommé.e tous les 3 ans au Conseil d'Administration du CNAP sur proposition du CPGA. Pour la période 2022-2024, il s'agissait de Michel Rein. De surcroît, trois sièges au sein des commissions d'attribution des aides aux galeries sont également désignés par le Comité, occupés pour 1 an par Marie Deniau, Isabelle Gounod et Alberta Pane (2 commissions: l'une au 2nd semestre de l'année 2024, l'autre au début de 2025).

Le CNAP accompagne les galeries d'art contemporain à travers quatre dispositifs dédiés à l'exposition, la publication, la production d'œuvres originales et la valorisation des artistes de la scène française à l'étranger. Chacune de ces aides est un réel soutien aux différentes actions de production et de diffusion ainsi qu'au déploiement des activités à l'international.

En 2024, le CNAP a ainsi attribué :

80 aides sur les 108 demandes.

431 000€ de montant global.

Les soutiens à l'exposition et aux foires sont les plus sollicités : 35 soutiens à l'exposition, 31 soutiens pour la valorisation de la scène française à l'étranger, 12 soutiens à la publication, 1 avance remboursable.

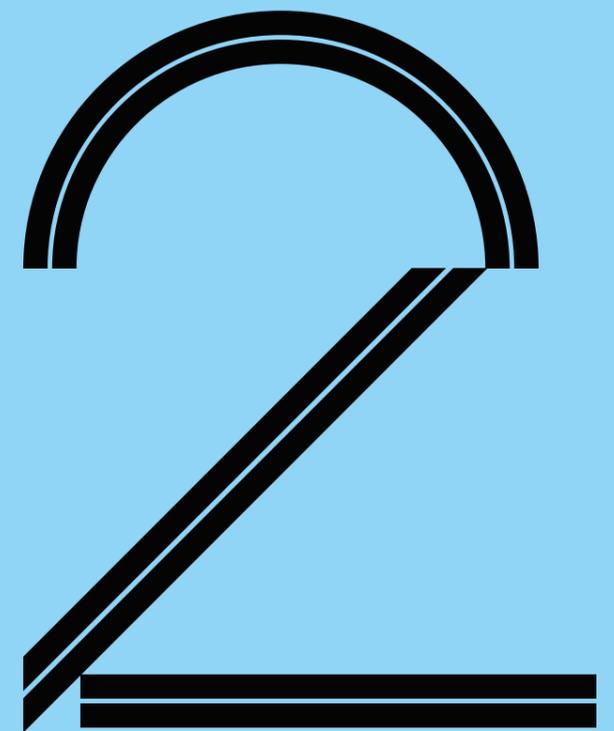
Le CPGA est en lien régulier avec le service du soutien à la création afin d'échanger sur l'évolution des dispositifs. Il communique régulièrement aux membres les informations pratiques et le calendrier afin que le maximum de galeries puisse solliciter ces aides.

L'Institut français (IF) est un opérateur chargé de la politique culturelle extérieure de la France sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture. L'IF soutient notamment des programmes de mobilité, de résidences et de structuration des réseaux professionnels français et étrangers et organise des temps forts culturels et des débats d'idées.

En 2024, par le biais de ses différents appels à projets :

51 projets internationaux en arts visuels soutenus par l'Institut français.

Expertise juridique et fiscale



Réglementation Suivi de la réforme de la TVA sur les œuvres d'art

La réforme de la TVA, conséquence de la transposition par la France de la directive européenne du 5 avril 2022, validée par le PLF 2024 voté en décembre 2023, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. A partir de cette date, un taux réduit de 5,5% s'applique sur le prix total de l'ensemble des transactions sur les œuvres d'art, quel que soit le type d'acteurs qui y procède.

Pour rappel, cette mesure vient étendre le taux réduit, jusqu'à lors applicable uniquement aux importations et aux ventes effectuées par les artistes eux-mêmes, à l'ensemble des transactions et implique l'abandon du régime complexe de la marge. Cette harmonisation des régimes de TVA applicables permet aussi une simplification, bienvenue pour les professionnels.

Cet arbitrage politique obtenu en décembre 2023 représente une grande victoire pour l'ensemble du secteur et des galeries d'art, grâce à l'entière mobilisation du CPGA qui a su s'associer aux autres acteurs concernés dont les artistes. Il faut ici remercier le groupe de travail qui s'est largement mobilisé : Franck Prazan, Nathalie Obadia, Benoit Sapiro, Emmanuel Perrotin et Kamel Mennour ont été des soutiens particulièrement importants pour obtenir à la fois un appui au niveau politique mais aussi auprès de nos différents partenaires (SYMEV, Drouot, CVV, Sotheby's, Christie's) et interlocuteurs (gouvernement, parlementaires...).

Tout au long de l'année 2024, cette réforme a dû néanmoins faire l'objet d'une veille assidue afin de vérifier qu'aucune nouvelle mesure inscrite au PLF ne vienne modifier la transposition par la France effective au 1^{er} janvier 2025.

Or, les différentes instabilités politiques du dernier trimestre de l'année 2024 ont rendu cette veille mouvementée et nous avons dû redoubler de vigilance dans le cadre des négociations portant sur le PLF pour 2025. Elle doit désormais rester constante, grâce aux liens renforcés avec les parlementaires, députés et sénateurs.

Le Comité a élaboré une première fiche pratique, dès la fin de l'année 2024, transmise par le biais de plusieurs newsletters afin d'accompagner les galeries dans ce changement.

Veille sur la fiscalité et le Projet de Loi de Finances

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, le Comité est intervenu tout au long des négociations qui se sont déroulées à l'automne et se sont largement prolongées jusqu'au début de l'année 2025 compte tenu de l'instabilité gouvernementale. De nombreux points de vigilance ont dû retenir notre attention pour obtenir des engagements gouvernementaux mais aussi pour suivre les débats parlementaires particulièrement houleux. Plusieurs propositions d'amendement ont été présentées et, pour chacune d'elles, des argumentaires ont été rédigés puis transmis aux personnes clefs du gouvernement et des assemblées parlementaires.

L'ISF a fait l'objet de nombreuses discussions et plusieurs amendements proposaient sa réinstauration. L'enjeu était, si l'ISF était à nouveau applicable, que les œuvres d'art restent exclues du calcul de l'assiette comme cela a toujours été le cas par le passé.

Le taux réduit de TVA sur les œuvres d'art, pourtant validé par le PLF 2024 et la transposition de la directive européenne du 5 avril 2022, a lui aussi été remis en cause par différents amendements. En définitive, tous ont été retirés ou rejetés par la suite.

La taxe forfaitaire a également été sujette à une veille assidue et un lobbying spécifique de la part du Comité. Des amendements proposaient en effet l'augmentation de son taux de 6% à 10% du prix de vente des œuvres concernées, ce à quoi le Comité s'est vivement opposé.

Par ailleurs, la création d'un répertoire des biens culturels de plus de 5 000 € détenus en des mains privées a été envisagée, avant que l'amendement ne soit écarté. Le Comité s'est ainsi positionné contre cette déclaration d'œuvre d'art auprès du service des impôts, considérant ce projet trop attentatoire aux libertés publiques.

Après plusieurs étapes, et l'utilisation par le gouvernement de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, le texte du PLF pour 2025 a pu être adopté sans impact pour le secteur de l'art.

Durant toute cette étape le Comité a réuni, comme cela avait été fait pour la TVA, le groupe de travail associé à d'autres acteurs du secteur (Christie's, Sotheby's, SYMEV, Drouot, CVV).

Licences à l'importation des biens culturels extra-européens de plus de 250 ans

Ce sujet découle du Règlement (UE) 2019/880 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 concernant l'introduction et l'importation de biens culturels, adopté et publié au Journal officiel de l'Union européenne du 7 juin 2019. Ce texte vient compléter le dispositif de réglementation de la circulation des biens culturels qui vise à renforcer le contrôle des exportations de biens culturels par la protection du patrimoine national et la lutte contre le financement du terrorisme par la vente de biens culturels pillés. Ce règlement est applicable aux intermédiaires de vente qui proposent à la vente en France des biens culturels importés depuis des pays tiers à l'Union européenne.

Le texte instaure deux régimes administratifs de contrôle des importations de biens culturels, répartis en fonction de leur nature, de leur ancienneté et de leur valeur.

Sont soumis à licence à l'importation dans l'Union européenne des biens archéologiques ayant plus de 250 ans d'âge et des éléments tirés de monuments historiques ayant plus de 250 ans d'âge, quelle que soit leur valeur, ainsi que des icônes et des statues liturgiques.

Le demandeur doit pouvoir attester de la conformité de l'exportation du bien de son pays d'origine avec la législation de cet état (présentation de la licence d'exportation), ou de l'absence de législation réglementant l'exportation des biens culturels dans cet état.

Le règlement est entré en vigueur le 28 juin 2019 et s'appliquera dès que le dispositif électronique de gestion des licences et des déclarations aura été mis en place par la Commission, au plus tard le 28 juin 2025. Toutefois, à ce stade, aucun dispositif électronique de gestion des licences n'étant accessible, les intermédiaires de vente n'ont donc pas encore de démarches à effectuer.

Une première version bêta du dispositif électronique a été présentée au Comité dans le cadre du Sub Group Art Market de la Commission européenne. Cette même version a été présentée aux acteurs français dans le cadre de l'Observatoire du Marché de l'art.

TRACFIN

Dans le cadre de la multiplication des contrôles effectués par les douanes depuis 2020, le Comité accompagne les galeries qui le demandent dans leur mise en conformité avec les obligations légales relatives à la lutte anti blanchiment et financement du terrorisme.

Parallèlement, le Comité assure une veille permanente et entretient des relations avec les autorités compétentes sur le sujet : douanes, OCBC (Office central de lutte contre le trafic des biens culturels), TRACFIN, afin de tenir les galeries informées de l'évolution des réglementations mais aussi de faciliter la connaissance de nos interlocuteurs sur les spécificités de notre métier.

Au mois de juin 2024, le Conseil européen a adopté un nouveau paquet législatif afin d'accroître la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l'Union européenne. Ces textes réglementaires directement applicables en France ont été un sujet récurrent travaillé avec et par le biais de la CINOA. Benoit Sapiro et Gaëlle de Saint-Pierre ont ainsi pu assurer un suivi précis de l'évolution de ces mesures, mais aussi apporter, toutes les fois où cela est possible, des informations spécifiques et des exemples concrets auxquels les galeries d'art sont confrontées dans l'exercice de leur activité.

Réforme de la Nomenclature d'Activités Française - NAF

La Nomenclature d'Activités Française (NAF) et Européenne (NACE) est révisée pour deux raisons principales : s'inscrire dans le vaste processus de révision de l'ensemble des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux mondial et européen, et prendre en compte les évolutions du tissu économique.

La NAF 2025 a été adoptée par l'Insee en décembre 2023, après avis favorable du bureau du Cnis (Conseil National de l'Information Statistique), et approuvée par Eurostat en mai 2024. Elle entrera en vigueur dans un premier temps au sein des répertoires statistiques, puis intégrera progressivement les différentes productions statistiques jusque fin 2028. La nouvelle nomenclature d'activités française entrera en vigueur en janvier 2026, ce qui va entraîner un reclassement automatique des entreprises par l'Insee en 2025. A partir de janvier 2026, toutes les unités (entreprises et établissements) auront dans le système statistique

un nouveau code APE déterminé selon la NAF 2025.

Les galeries d'art sont aujourd'hui majoritairement classées en tant que commerces de détails spécialisés divers 4778C. Elles seront bientôt classées dans une catégorie voisine plus précise et mentionnant le caractère culturel des biens vendus : 47.69Y, Commerce de détail de biens culturels et de loisirs («activités commerciales des galeries d'art», «commerce de détail d'objets d'art», «commerce de détail d'articles de philatélie, de numismatique et d'objets de collection, par exemple les timbres et pièces de monnaie»).

Cette nouvelle nomenclature permettra sans doute de mieux observer notre secteur et de procéder à des études plus qualitatives.

Circulation des œuvres

Le Comité effectue une veille sectorielle scrupuleuse sur l'évolution des réglementations du commerce de l'art afin d'informer ses adhérents avec régularité et précision sur l'ensemble des spécificités de leur statut, de leurs devoirs et obligations.

Le Comité accompagne également les galeries membres qui sollicitent le service juridique sur des questions de circulation d'œuvres et fournit des conseils personnalisés sur le transport des œuvres d'art à toutes les étapes : de la facturation au transporteur, en passant par les questions de douanes et de fiscalité. Par ailleurs, un nouveau service de dédouanement DELTA I/E a été lancé afin que les déclarations soient transmises électroniquement et directement par l'opérateur à la douane.

D'autre part, en tant qu'organisation professionnelle représentative des galeries d'art en France, le CPGA se portait caution pour ses membres tout au long de l'année 2024. À ce titre, le CPGA délivre à ses adhérents qui le demandent des dispenses de caution de TVA à l'importation pour les admissions temporaires de leurs œuvres.

L'exportation hors de France des biens culturels (qualification qui répond à différents critères cumulatifs de seuils d'ancienneté et de valeur) est soumise à une demande d'autorisation appelée certificat d'exportation ou passeport. Pour sortir du territoire de l'Union Européenne, un bien culturel doit obtenir une licence d'exportation.

Le CPGA entretient des relations étroites avec les différents services de l'état concernés par ces sujets (DMF, Observatoire du Marché de l'art, douanes...) pour suivre les évolutions réglementaires mais aussi pour tenter d'accélérer la mise

en place d'une plateforme numérique pour les demandes de certificat de biens culturels.

Veille assidue du marché de l'art

Définition de l'œuvre d'art

Il existe plusieurs définitions juridiques des œuvres d'art selon l'angle adopté. La qualification précise d'une oeuvre d'art permet l'application du régime spécifique à celle-ci, que ce soit au niveau fiscal (TVA, taxe forfaitaire, utilisation du dispositif incitatif fiscal des entreprises à acheter des oeuvres d'artistes vivants) ou au niveau de la propriété intellectuelle (droits d'auteurs, droit de suite). L'articulation entre la fiscalité et les douanes est particulièrement significative puisque, depuis le 1^{er} janvier 2022, la TVA à l'importation est déclarée à l'appui de la déclaration de TVA.

Si la transposition de la Directive européenne du 22 avril 2022 et la proposition de Directive sur la territorialité du 8 décembre 2022 ont été des sujets prioritaires pour le CPGA tout au long de l'année 2024, on peut constater par ailleurs que les transactions liées au commerce des œuvres d'art se sont largement complexifiées.

S'articulent des règles européennes d'une part et nationales d'autre part, qui peuvent toutes deux différer en fonction de nombreux critères : lieu de livraison, statut douanier de l'oeuvre (importation temporaire, exportation définitive...), résidence fiscale de l'acheteur (Europe, Suisse, Royaume-Uni, Asie, Amérique du nord et Amérique latine), statut de l'acheteur (société, fondation, fonds de dotation, association, collectionneur privé...), etc.

C'est pourquoi le CPGA assure une veille continue de l'évolution de la réglementation d'un point de vue fiscal mais aussi douanier, compte tenu des articulations qu'elles génèrent.

Réforme des faux et fraudes artistiques

La protection contre les fraudes en matière artistique remonte à une loi du 9 février 1895, dite «loi Bardoux». Ce texte ancien comporte de très nombreuses lacunes et ne permet plus de lutter efficacement contre les faux. Depuis des années, les juristes experts du marché de l'art ainsi que des avocats spécialisés multipliaient les tribunes afin d'obtenir une mise à jour nécessaire de cette loi.

Pour rappel, en mars 2022, l'Institut Art et Droit organisait un colloque pour restituer les travaux

d'un groupe de travail actif depuis 2018. Le CPGA a pu participer activement à ce groupe qui a permis d'aboutir à la proposition de loi portée le 5 décembre 2022 par le sénateur du Rhône, Bernard Fialaire, Vice-Président de la commission de la culture. La volonté de réforme de ce texte vient, selon les sénateurs, à la fois de sa date d'adoption ancienne (il y a un peu plus de 130 ans), ainsi que du fait qu'il n'est ni applicable à toutes les créations artistiques (comme la photographie par exemple), ni assez dissuasif. De plus, les délits actuellement prévus par la loi pénale ne sont pas spécifiquement adaptés au domaine des œuvres d'art.

En décembre 2022, le CPGA a été auditionné par le Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA), et notamment par les professeurs Tristan Azzi et Pierre Sirinelli qui ont rendu un rapport crucial dans la rédaction de la proposition de loi.

Le 8 février 2023, le sénateur a souhaité recevoir le Comité des galeries d'art pour avis sur ce texte. Ce fut l'occasion pour le Comité de sensibiliser le sénateur à de nombreuses problématiques liées et de réagir à certains points de rédaction qui ont ainsi été rectifiés.

Le 16 mars 2023, la proposition de loi sur les faux et fraudes artistiques a été adoptée au Sénat. La proposition de loi fut transmise à l'Assemblée Nationale, qui examine encore ce texte en première lecture, l'instabilité gouvernementale de la fin de l'année 2024 ayant repoussé l'adoption de la loi.

Par cette mise à jour, voire refonte, l'esprit de la loi «Bardoux» serait conservé tout en étendant ses effets à toutes les formes d'expression artistique, au-delà de la seule signature apocryphe.

Prescriptions d'actions en responsabilité des professionnels du marché de l'art

Depuis plusieurs années, le Comité des galeries d'art prône l'harmonisation des points de départ du délai de prescription de l'action en responsabilité civile des intermédiaires de ventes d'œuvres d'art au jour de la vente. Jusqu'à maintenant, galeries d'art et maisons de ventes ne bénéficient pas du même traitement en la matière alors que, par ailleurs, ces deux types d'intermédiaires de ventes sont par exemple soumis au même régime fiscal.

En effet, le point de départ du délai de prescription de l'action en responsabilité diffère toujours :

- L'action en responsabilité des galeries peut être intentée jusqu'à 20 ans après

la vente : selon le code civil, le point de départ du délai de prescription est fixé au jour où le titulaire du droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Ce point de départ est donc glissant à compter de la date de vente et assorti d'un délai butoir de «vingt ans à compter du jour de la naissance du droit» (article 2232 du Code civil).

- L'action en responsabilité des opérateurs de ventes volontaires qui interviennent lors d'une vente de meubles aux enchères publiques peut être intentée pendant 5 ans après la vente, soit une durée 4 fois plus courte que celle applicable aux galeries d'art.

Cette dérogation fixant le point de départ de l'action à la date d'adjudication du bien (art. L. 321-17, al. 3 du Code de commerce) est appuyée par le fait que les commissaires-priseurs appartiennent à une profession réglementée, ce que les galeries d'art ne sont pas.

Les maisons de ventes ont apporté leur soutien à la demande d'harmonisation des points de départ de prescription défendue par le CPGA, au moyen de courriers officiels du SYMEV et de Drouot adressés en 2019 au président du Comité, Georges-Philippe Vallois. Ces organisations ont renouvelé leur soutien auprès de Marion Papillon lors d'échanges avec des parlementaires dans le cadre d'un petit-déjeuner organisé par l'Institut Art & Droit.

Toutefois, cette harmonisation doit intervenir par le biais d'une action législative, ce qui nécessite une volonté politique forte et/ou l'engagement de plusieurs parlementaires pour rédiger une proposition de loi. Ce dossier devra être poursuivi en 2025.

Droit de rétractation des consommateurs sur les foires et salons

Contrairement à certains de ses voisins européens, la France possède une législation interne qui exclut expressément le droit de rétractation des foires et salons, au même titre que l'Italie, la Suisse, l'Autriche ou l'Angleterre. En effet, l'acquéreur français ne bénéficie pas de la possibilité de revenir sur sa décision dans un délai de quatorze jours suivant la transaction, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Cette faculté prévue par la loi Hamon (2014) s'applique par exemple pour les ventes en ligne (100 % dématérialisées) au cours desquelles le public ne peut pas voir physiquement les œuvres. L'idée est d'atténuer un déséquilibre signifi-

catif entre le vendeur et l'acheteur, jugé comme partie faible dans le cadre d'un contrat conclu à distance et hors établissement commercial. Tel n'est en revanche pas le cas pour les enchères classiques (quand bien même l'adjudicataire se serait manifesté par voie téléphonique ou en ligne), ni même pour les ventes en galerie, ou celles ayant cours dans les foires et salons, considérés comme des établissements commerciaux.

En 2019 puis en 2021, le ministre de l'Economie et des Finances avait été tour à tour interrogé par écrit par les sénateurs Patrick Chaize et Céline Brulin à ce sujet. Au même moment, une proposition de loi avait été déposée, suivie d'une seconde en 2022, de deux autres propositions en juillet 2023, et enfin, le 21 octobre 2024, par le parlementaire Cédric Chevalier qui propose d'instaurer un droit de rétractation sur les foires et salons.

La récente proposition de loi, formulée en des termes généraux, prévoit d'instaurer un droit de rétractation pour les achats supérieurs ou égaux à 1 000 €. Si ce dessein est louable, sa faiblesse tient à son champ d'application qui n'opère aucune distinction en fonction du type de manifestation. A sa lecture, le salon des appareils électroménagers sera logé à la même enseigne qu'Art Basel ou que Fab Paris. Or, ces acquisitions relèvent de deux démarches radicalement opposées.

Dispositifs fiscaux d'incitation à l'achat d'œuvres d'art par les entreprises : art. 238 bis AB

Le Comité s'est attelé à demander la prorogation de 3 ans du bornage du dispositif fiscal incitatif des entreprises achetant des œuvres d'artistes vivants (article 238 bis AB du CGI). Elle a été obtenue en fin d'année 2022 et arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Nous restons mobilisés pour les étapes à venir et ne perdons pas de vue l'objectif d'extension aux professions libérales / entreprises individuelles.

L'article 238 bis AB du CGI est un dispositif fiscal permettant aux entreprises qui achètent des œuvres d'artistes vivants de déduire de leur résultat imposable le montant de leur achat. Existant depuis 1987, celui-ci a prouvé son utilité pour le dynamisme économique des secteurs des arts visuels et de la musique. Or, sans consultation préalable des professionnels du secteur, celui-ci a été borné au 31 décembre 2022 par le biais de la loi de finances pour 2020. Ce bornage était initialement motivé par la nécessité d'évaluer cette mesure. Pourtant, aucune étude publique détaillée

n'a été menée sur l'impact économique et culturel de ce dispositif ces dernières années. Pour pallier cela, le CPGA a mené ses propres enquêtes auprès de ses membres.

Le Comité s'est donc mobilisé afin de sensibiliser les interlocuteurs publics au besoin de pérenniser ce dispositif fiscal, véritable clé de voûte de tout un écosystème artistique et culturel déjà fortement fragilisé ces dernières années. En effet, il ressort des études récentes que les entreprises utilisent largement ce dispositif dans le cadre de leurs démarches RSE, constituant un élément incitatif majeur à soutenir la création contemporaine.

Pour les galeries d'art, le CPGA a pu estimer que le chiffre d'affaires généré grâce aux achats de entreprises correspond environ à 11% de leur CA annuel. Par ailleurs, le nombre de ventes de ce type a connu une croissance considérable en 20 ans : en 2002, 40% des galeries d'art déclarent vendre à des «institutions privées» contre 72% qui déclarent vendre à des entreprises en 2020. Enfin, ces ventes bénéficient à des structures de toutes tailles : aux galeries les plus petites (moins de 500K€ de CA) dont l'impact sur le chiffre d'affaires peut aller jusqu'à 20% pour un quart d'entre elles, comme aux galeries de taille moyenne dont la vente aux entreprises représente de 10 à 19% de CA pour la moitié d'entre elles.

Du côté des artistes, ce sont près de 50% des membres de la Maison des Artistes qui déclarent avoir vendu au moins une fois des œuvres à une entreprise (selon une étude menée par cette structure). Pour 90% de ces ventes, il s'agit de montants inférieurs à 10 000 euros, et concernent donc des artistes émergents ou en milieu de carrière dont il faut rappeler la fragilité.

Le CPGA devra à nouveau se mobiliser pour obtenir une nouvelle prorogation du dispositif après le 31 décembre 2025. Par ailleurs, les entreprises individuelles et les titulaires de bénéfices non commerciaux – les professions libérales – sont actuellement exclus du bénéfice de ce mécanisme de déduction, compte tenu de leurs obligations juridiques et comptables. Or il s'agit d'un vivier crucial de potentiels acquéreurs d'art, en vertu de quoi le CPGA souhaite également obtenir l'extension de ce mécanisme aux entreprises individuelles.

Ateliers à disposition des adhérents

Atelier transport avec The Packengers et atelier Transport & Douanes

Le CPGA organise régulièrement des ateliers sur le thème du transport et de la circulation des œuvres d'art. Deux ateliers se sont déroulés en

2024 grâce à la collaboration de notre partenaire privé The Packengers, 2^e opérateur français dans le domaine du transport d'œuvres d'art.

L'atelier du 7 février 2024 portait sur la question de l'élaboration du devis de transport des œuvres d'art. Il a donné lieu à une fiche méthodologique visant à faciliter la demande de devis de transport, qui a été transmise à l'ensemble de nos adhérents dans la newsletter.

L'atelier du 24 septembre 2024 «Transport & Douane des œuvres d'art» a été organisé en collaboration avec The Packengers et les douanes de Paris. Cet échange avait vocation à améliorer la compréhension des galeries sur leurs démarches douanières lors du transport des œuvres d'art.

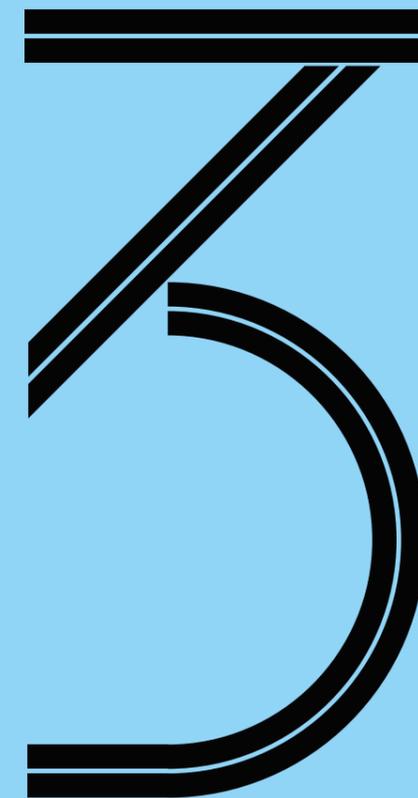
Atelier assurances et sécurité juridique des prêts avec Morel & Cie

Le 12 décembre 2024, le Comité a organisé, en collaboration avec son partenaire de longue date le courtier en assurances Morel & Cie, un atelier consacré à l'assurance des œuvres d'art. Ont été abordés les sujets suivants : le contrat d'assurance des œuvres d'art en galerie et ses spécificités, le contrat d'assurance des œuvres prêtées à des institutions, l'assurance des œuvres prêtées à l'étranger, les bonnes pratiques en la matière.

Les experts du cabinet étaient également présents pour répondre à toutes les questions et guider les galeries sur les problématiques quotidiennes liées à l'assurance dans le secteur des galeries.



Rayonnement



Manifestations inter-galeries

En tant que diffuseur, véritable partenaire de la création et du patrimoine, le Comité organise et coordonne depuis plusieurs années des événements culturels fédérateurs : *Paris Gallery Weekend* au printemps et *Starting Sunday* à l'automne (anciennement *Un Dimanche à la Galerie*), qui a l'ambition d'être la vitrine des galeries pendant toute la Semaine de l'Art à Paris.

Ouverts à toutes les galeries adhérentes du comité, représentant tous les champs de la création de l'art contemporain aux antiquités en passant par l'art moderne, ces événements visent à valoriser la profession de galeriste ainsi qu'à communiquer largement auprès des collectionneurs et du grand public sur la richesse de leur programmation et leur rôle fondamental en tant que lieux culturels libres, gratuits et ouverts à tous·tes.

Paris Gallery Weekend 2024

Le rendez-vous printanier des galeries, qui célèbre cette année son 10^e anniversaire, s'est tenu les 24, 25 et 26 mai 2024. Ouvert à toutes et tous, gratuit et libre d'accès, *Paris Gallery Weekend* a pour ambition de valoriser la profession de galeriste, de mettre en lumière la richesse de leur programmation, de favoriser les rencontres entre galeristes, artistes, collectionneur·se·s, professionnel·le·s ainsi que d'accueillir un grand public de plus en plus large.

Cette année ont pris part à l'événement :

94 galeries

200 artistes

Au programme :

82 expositions monographiques

40 événements

12 cartes blanches qui, pour la première fois, ont enrichi la programmation et offert de nouvelles perspectives curatoriales.

15 000 visiteurs ont été comptabilisés sur les trois jours grâce à cette diversité d'offres

L'édition 2024 a été marquée par le lancement du programme «Carte Blanche», qui a mis en lumière les galeries participantes qui ont fait le choix de confier l'organisation d'expositions à des personnalités du monde de l'art, telles qu'Ophélie Ferlier-Bouat, Simone Menegoi, Anne Bonnin ou Laure Saffroy-Lepesqueur.

Les parcours géographiques ont une nouvelle fois mis en valeur l'implantation de nombreuses galeries dans quatre grands quartiers franciliens qui structurent la scène artistique parisienne : le Marais, Saint-Germain-des-Prés, Matignon, le Nord-Est comprenant les galeries de Belleville et Romainville ainsi que les galeries implantées dans d'autres quartiers tels que le 10^e, le 11^e ou encore à Saint-Ouen et à Pantin. Toutes font un travail important pour attirer des visiteurs plus nombreux et ainsi élargir leur public.

À ces itinéraires s'ajoutaient des sélections thématiques et des parcours «coups de cœur», proposés par les 12 ambassadeurs de l'événement, parmi lesquels Matthieu Lelièvre, Constance Guisset, Mossi Traoré, Jérôme Sans, Nicolas Bourriaud, Kris Van Assche ou Gaëlle Choisine. Ces personnalités influentes du monde de l'art et de la culture ont partagé leur regard sur les expositions et artistes du PGW, renforçant ainsi la visibilité et l'attractivité de l'événement.

Paris Gallery Weekend répond aux attentes de trois publics clés : le grand public, les professionnel·le·s et les collectionneur·se·s. Le grand public est sensibilisé à la découverte du monde des galeries grâce à un événement accessible à tous. Côté professionnels, l'événement facilite la mobilisation, les rencontres et les échanges entre acteur·rice·s du marché de l'art. Pour les collectionneurs, un programme VIP leur est dédié, offrant un accès privilégié aux galeries, musées et institutions parisiennes, ainsi que des rencontres exclusives avec les figures majeures du secteur.

À travers ces initiatives, PGW 2024 a affirmé son rôle d'événement incontournable du calendrier artistique, favorisant la découverte, le dialogue et le rayonnement du marché de l'art contemporain.

Par ailleurs, de nombreux médias, entreprises, institutions publiques et privées étaient partenaires de cet événement, tels que :

Ministère de la Culture, Ville de Paris, Mobilier National, Sèvres Manufacture et Musée Nationaux, Institut Français, ADAGP, La culture avec la copie privée, Beaux-Arts de Paris, Centre Pompidou, Centre Wallonie-Bruxelles Paris, Fondation Pernod Ricard, FRAC Ile-de-france, Jeu de Paume, FIMINCO, Musée de la Chasse et de la Nature,

Palais de Tokyo, Reiffers Art Initiatives, Les galeries pour tous, Pass Culture, Thanks for nothing, Traversées Africaines, Drawing Hotels collection, La Gazette Drouot, Beaux Arts Magazine, Le Quotidien de l'art, Artnet, The Art Newspaper.



PGW 2024 © Photo Francesca Avanzinelli

Starting Sunday

Depuis 2023, *Starting Sunday* – La Semaine de l'Art commence dans les galeries, reflète l'évolution de la place de la France sur la scène artistique mondiale. En 2024, l'événement s'installe à nouveau le dimanche précédant la Semaine de l'Art, pour une semaine complète, en collaboration avec Art Basel Paris et aussi avec les différentes foires et institutions. Il met en lumière les liens organiques entre galeries, artistes et foires internationales, affirmant ainsi le rôle central des galeries pendant cette période clé du marché de l'art français.

L'édition 2024 a rassemblé :

127 galeries

84 expositions monographiques

32 expositions collectives

80 événements (vernissages, rencontres, performances)

Pour renforcer l'accessibilité et la médiation, cinq visites guidées en français et en anglais ont été organisées dans les quartiers parisiens de Saint-Germain, Matignon et du Marais.

Un plan de communication ambitieux a été mis en œuvre afin de renforcer la visibilité de l'événement et de valoriser la richesse de l'offre des galeries françaises. Le partenariat avec Art Basel Paris et l'équipe communication du CPGA a pleinement porté ses fruits, offrant une visibilité accrue aux galeries participantes.

34 galeries inscrites exposent également dans des foires internationales

25 à Art Basel Paris

Alors que la scène artistique française se renforce et que son poids économique s'affirme à l'échelle internationale, *Starting Sunday* accompagne cette transformation en attirant un public de plus en plus international, composé d'acteur·rice·s, de collectionneur·se·s et de professionnel·le·s. Son identité anglophone et son expansion sur toute la Semaine de l'Art témoignent de cette ambition.

En complément des foires internationales, *Starting Sunday* bénéficie du soutien de nombreuses institutions culturelles partenaires, parmi lesquelles : Reiffers Initiatives, Beaux-Arts de Paris, Bétonsalon, Fondation Pernod Ricard, Frac Île-de-France, Jeu de Paume, L'Atlas - Groupe

Emerige, Lafayette Anticipations, Magasins Généraux, Mobilier National, Musée Transitoire, Palais de Tokyo et la Ville de Paris.

Cet écosystème dynamique fait de *Starting Sunday* un rendez-vous incontournable de la Semaine de l'Art, consolidant ainsi le rayonnement des galeries françaises sur la scène internationale.



Starting Sunday 2024 © Photo Francesca Avanzinelli

Paris Surréaliste : Un projet inédit du CPGA

Pour la première fois, le CPGA a lancé un projet ambitieux consacré à un mouvement artistique historique, en partenariat avec le Centre Pompidou et l'Association-Atelier André Breton (Constance Krebs), afin de célébrer le Centenaire du Surréalisme. En étroite collaboration avec les commissaires de l'exposition du musée, Didier Ottinger et Marie Sarré, cette initiative a convié les galeries membres à prendre part à une «saison surréaliste à Paris» via un appel à projets.

Du 4 septembre 2024 au 13 janvier 2025, le Centre Pompidou célèbre l'anniversaire du Manifeste du Surréalisme d'André Breton avec une exposition majeure intitulée «Surréalisme». Cette rétrospective met en lumière la longévité exceptionnelle du mouvement, en présentant des œuvres allant de 1924 à 1969, issues des plus grandes collections publiques et privées internationales.

Fidèle à l'approche pluridisciplinaire du Centre Pompidou, l'exposition explore l'intérêt des surréa-

listes pour la poésie, la littérature, le cinéma et la photographie, en plus des arts visuels. Dans ce cadre, Paris Surréaliste a permis d'inscrire l'événement au cœur de la ville, en associant :

38 galeries adhérentes qui ont conçu une programmation spéciale, composée d'environ...

50 expositions et événements, en partenariat avec une dizaine de librairies.

Le CPGA a lancé un appel à projets auprès de ses galeries membres, les incitant à proposer des expositions et événements en écho à cette célébration. Les propositions ont pris des formes variées : expositions monographiques et thématiques, hommages à des figures du Surréalisme, événements et performances en lien avec le mouvement, approches contemporaines dialoguant avec l'héritage surréaliste. Les expositions et événements se sont déroulés tout au long de l'exposition du Centre Pompidou, offrant aux visiteurs une expérience immersive à travers Paris.

Afin d'accompagner cette initiative, le CPGA a conçu et imprimé un support de communication dédié (plan et descriptifs des projets), tiré à 70 000 exemplaires et distribué dans les galeries participantes et au Centre Pompidou.

Avec *Paris Surréaliste*, le CPGA affirme son engagement à fédérer les galeries autour de projets culturels ambitieux, en créant des passerelles entre les acteurs du marché de l'art et les grandes institutions. Cette initiative a offert aux galeries une visibilité accrue auprès d'un public international, tout en consolidant la place de Paris comme capitale incontournable du Surréalisme et bien au-delà de l'art moderne et contemporain.



Affiche Paris Surréaliste 2024 © Centre Pompidou

Soutien aux initiatives inter-galeries

Cette année, le Comité a recentré son engagement sur un nombre plus restreint d'initiatives culturelles collectives, tout en maintenant son objectif de valoriser les galeries et leur rôle essentiel auprès des artistes et du grand public. Depuis de nombreuses années, il soutient des projets portés par ses galeries membres ou par d'autres institutions.

Paris Gallery MAP

Outil clé pour les amateurs d'art contemporain, Paris Gallery MAP est un plan papier trimestriel et un site internet répertoriant les expositions et vernissages en cours. Il est distribué dans les galeries membres, dont la très grande majorité sont adhérentes au CPGA, ainsi que dans les institutions partenaires. Le Comité y bénéficie d'un encart dédié.

PhotoSaintGermain

Chaque mois de novembre depuis 2010, PhotoSaintGermain rassemble musées, centres culturels, galeries et librairies autour d'un parcours photographique. En parallèle des expositions, des rencontres, projections, signatures et visites d'ateliers enrichissent la programmation. Cette année encore, le CPGA a renouvelé son soutien financier à cet événement.

Photo Days

Pour la deuxième année consécutive, le Comité a soutenu le festival Photo Days, qui célébrait en 2024 sa 5^e édition. Ce festival invite à un parcours photographique à travers Paris et sa région, mettant en lumière des expositions dans des lieux parfois inattendus.

Scène internationale

Alors que la place parisienne s'affirme sur le marché de l'art international, le CPGA s'engage activement pour accroître la visibilité et le rayonnement de la scène artistique française à l'étranger. Le Comité déploie des initiatives en partenariat avec les principales foires mondiales, et organismes professionnels, afin de soutenir la création contemporaine et d'accompagner les artistes et les galeries dans leur développement à l'international.

Prix internationaux

Dans cette optique, le CPGA organise trois prix internationaux pour soutenir la création contemporaine française, attribués lors de foires stratégiques sur le marché mondial de l'art :

- Prix Emerige-CPGA à ARCO Madrid, qui constitue une porte d'entrée vers le marché latino-américain,
- Prix Fluxus-CPGA à Frieze London, sur le marché britannique,
- Prix CPGA-Etant donnés à Art Basel Miami, au cœur du marché américain.

Ces prix récompensent un·e artiste de la scène française et la galerie qui l'expose, mettant ainsi en lumière le travail des artistes mais aussi celui des galeries qui les soutiennent. Ainsi, le CPGA renforce leur visibilité, favorise leur accès aux collectionneurs et contribue à leur reconnaissance sur la scène mondiale. Ces prix s'inscrivent dans une dynamique plus large visant à positionner durablement la création française au sein des grandes foires et à développer des synergies entre les acteurs du marché de l'art.

Prix Emerige-CPGA - ARCO Madrid - 2^e édition :

En 2024, s'est tenue la deuxième édition du Prix Emerige – CPGA, organisé en partenariat avec la Fondation Emerige. Ce prix récompense un·e artiste vivant·e et actif·ve sur la scène française ainsi que la galerie qui l'expose lors de la foire d'art contemporain ARCO Madrid.

Le jury, coordonné par le Comité et nos partenaires chez Emerige Paula Aisemberg et Joséphine Dupuy-Chavanat, était composé de : Alejandro Lazaro Collado (Président d'Alhambra Partners, collectionneur), Laurent Dumas (Président du conseil de surveillance d'Emerige et du Fonds de dotation Emerige, collectionneur), Julia Morandera (directrice de Kadist, Paris), Imma Prieto (directrice de la Fondation Tapiès à Barcelone) et de Markus Reymann (Directeur de la Thyssen-Bornemisza Art 21 Academy). Ils ont étudié les candidatures de 41 artistes, représentés par 39 galeries participant à la foire ARCO Madrid.

Le prix de 7 000 € a été attribué durant la foire à l'artiste Felipe Romero Beltrán et sa galerie HATCH. « Nous avons décidé de récompenser le travail de Felipe Romero Beltrán, pour la complexité de la représentation de la migration, depuis une perspective et un positionnement critique et humain. Cet artiste reflète avec beaucoup de force les aspects à la fois sociaux, culturels et politiques de la migration à la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Nous avons également voulu soutenir le travail d'une jeune galerie parisienne dirigée par deux femmes. Par ailleurs, ce prix à destination d'un artiste colombien installé en France confirme bien que la scène française est plurielle, bien au-delà des nationalités » - précise Julia Morandeira.

En 2025, la dotation du prix a été augmentée à 8 000 €.

Prix Fluxus-CPGA - Frieze London - 2^e édition :

En 2023, le CPGA a initié un partenariat tripartite avec Frieze London et Fluxus Art Projects pour la création du Prix Fluxus – CPGA. La deuxième édition de ce prix s'est tenue en octobre lors de la foire Frieze London. Fidèle à sa volonté de valoriser la relation entre l'artiste et sa galerie, le prix offre une dotation de £15 000, répartie entre l'artiste lauréat·e et la galerie qui le représente sur la foire.

Le jury coordonné par le Comité et l'attaché culturel de l'Ambassade de France au Royaume-Uni, Thomas Brégeon, assisté de Faustine Pallez Beauchamp, était composé de : Alessio Antonioli (conservateur et directeur du réseau Triangle), Claude Bonnin (président de l'ADIAF), Hélène Nguyen-Ban (présidente de Fluxus art projects), Patrizia Sandretto Re Rebaudengo (présidente de la fondation Sandretto Re Rebaudengo), Valeria Napoleone (collectionneuse et mécène) et Zoé Whitley (directrice de Chisenhale Gallery à Londres).

Parmi les 24 candidatures reçues, le prix a été attribué à Stéphanie Saadé et sa galerie Marfa'.

Prix CPGA-Etant donnés - Art Basel Miami Beach - 3^e édition :

Co-organisé par le CPGA et la Villa Albertine, l'Institut français de la culture et de l'éducation, le Prix CPGA – Étant donnés décerne une bourse de 15 000 \$, partagée entre un artiste contemporain français ou basé en France et la galerie qui le représente.

Le jury, coordonné par le Comité et Olivier Le Falher, chargé de mission de l'Ambassade de France à New York, était composé de : Daisy Desrosiers (directrice et conservatrice de The Gund, Kenyon College), Julia Halperin (journaliste et critique d'art new-yorkaise), Paul Leong (collectionneur, membre du comité des arts contemporains du MoMA, et co-président des Amis de la FCA), François Sarkozy (collectionneur et cofondateur de CMS Collection)

Celia Sredni de Birbragher (éditrice, chercheuse, collectionneuse, artiste, critique et entrepreneuse colombienne).

Pour cette édition, 25 artistes étaient en compétition, dont 8 représentés par des galeries implantées en France et 17 représentés par des galeries étrangères issues de 8 pays différents.

Johanna Mirabel et la galerie Nathalie Obadia ont été désignées lauréates du prix.

« Nous avons été impressionnés par la virtuosité technique de Johanna Mirabel, le format de ses œuvres et le thème du carnaval », a déclaré le jury, « mais aussi par le potentiel de sa pratique et l'engagement de la Galerie Nathalie Obadia pour accompagner sa carrière prometteuse. »

« Je suis honorée d'avoir reçu le prix, ayant moi-même à cœur d'approfondir mes recherches aux États-Unis autour de la culture du carnaval, entre New York, la Nouvelle-Orléans et Miami. » - Johanna Mirabel

Visibilité de la scène française à l'international

Au nombre des initiatives qui visent à soutenir le rayonnement de la scène française à l'international, le CPGA est partenaire d'associations et d'organisations professionnelles du secteur qui soutiennent la promotion de la scène artistique française à l'international.

Trampoline :

Depuis 2019, le CPGA est membre actif de l'association Trampoline, pilotée par Pauline Autet et Paula Aisemberg.

Cette association rassemble un nombre croissant de structures privées qui fédèrent leurs efforts pour porter une action collective de soutien et de valorisation des artistes plasticiens de la scène française à l'étranger. Le CPGA siège aux côtés des 23 membres de Trampoline soit plus de 10 fondations privées et 4 fonds de dotation, mais aussi l'ADAGP, l'espace Drawing Lab, la Fondation des artistes, l'AHAAH, le campus Luma Arles, le musée Yves Saint-Laurent ou encore l'entreprise PAPREC.

Dans le cadre de ses actions, Trampoline convie en France pendant une semaine des directeur·rice·s et commissaires d'institutions internationales pour leur permettre de formuler des projets à l'étranger qui pourront ensuite bénéficier d'un soutien financier par l'association. Pour chaque invitation, les membres font des propositions d'artistes de la

scène française en cohérence avec les attentes ou projets des professionnels invités.

En 2024, l'association a soutenu 15 expositions d'artistes de la scène française dans des institutions étrangères, 3 résidences artistiques à l'étranger (Montréal, Rio de Janeiro et Mexico) ainsi que 4 voyages d'étude.

Le CPGA est également représenté dans le cadre des groupes de travail Communication et Actions.

ADIAF :

Le CPGA en tant que partenaire important de l'ADIAF, Association pour la diffusion internationale de l'art français, siège au Conseil d'administration et contribue financièrement au Prix Marcel Duchamp dont l'ambition est de distinguer un artiste français ou résidant en France, représentatif de sa génération et travaillant dans le domaine des arts plastiques et visuels.

La représentation des galeries au sein de l'association permet de rappeler leur importance dans la relation artistes-collectionneurs-galeries.

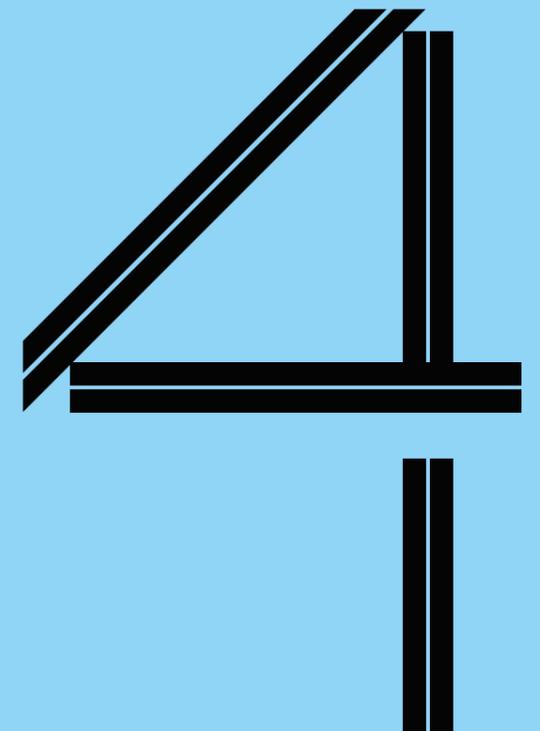
Institut français - Cnap :

Le CPGA collabore étroitement avec l'Institut français et le Centre national des arts plastiques (Cnap) pour soutenir le rayonnement de la scène artistique française à l'international. En novembre, une matinée d'échanges a réuni une soixantaine de galeries membres, mettant en lumière les dispositifs de soutien aux galeries d'art contemporain, tels que l'aide à la participation à des foires internationales, le financement d'expositions et le soutien à la publication d'ouvrages.

À cette occasion, Marie-Cécile Burnichon et Adeline Blanchard ont présenté les différents programmes mis en place par l'Institut français, notamment les dispositifs de résidences accessibles aux artistes représentés par les galeries. De son côté, Marc Vaudey a exposé les aides proposées par le Cnap pour accompagner les galeries et les artistes dans leur développement.

Ces échanges ont permis de renforcer les liens entre les acteurs du secteur et de mieux faire connaître les opportunités favorisant la visibilité des artistes français sur la scène internationale.

Valorisation



Communication du CPGA Réseaux sociaux

Dans le prolongement de l'importante campagne de communication lancée par le Comité en 2023, la dynamique des réseaux sociaux n'a cessé de s'intensifier.

Le compte @comitegaleries compte aujourd'hui 14 200 abonnés, contre 11 700 en 2023, soit une augmentation de près de 2 500 abonnés en un an. L'objectif est d'informer le grand public sur les actions du CPGA et l'actualité de ses galeries membres.

Pour nos grands événements et prix internationaux, nous favorisons des posts collaboratifs avec nos partenaires, afin d'accroître la visibilité. Par exemple, le post annonçant Johanna Mirabel et sa galerie Nathalie Obadia lauréats du Prix CPGA-Etant donnés 2024, a généré plus de 1 860 j'aime.

LinkedIn s'impose comme un outil majeur permettant de s'adresser à des professionnels du monde de l'art (élus, partenaires, galeries...). Il offre un espace pour développer des thématiques, métiers et communiquer sur nos actions d'influence. Le compte LinkedIn du CPGA est passé de 3 673 abonnés en 2023 à plus de 4 800 en 2024.

Le meilleur post de l'année 2024 est la re-publication de l'annonce de l'exposition Surréalisme du Centre Pompidou dans laquelle le Comité remercie le Centre et l'Association-Atelier André Breton pour leur collaboration au parcours Paris Surréaliste, générant à lui seul 7 093 impressions. Cette croissance témoigne de l'engagement croissant autour des actions du Comité et du rôle clé des galeries d'art sur la scène culturelle et économique.

Relations presse

En 2024, nous avons rédigé et diffusé 6 communiqués de presse, pour un taux d'ouverture allant de 44,1 % à 57,3 %. Les sujets abordés étaient :

- **mars** : annonce du lauréat du prix Emerige - CPGA 2024,
- **mai** : nomination de Vanessa Cordeiro en tant que co-déléguée générale,
- **août** : *Paris Surréaliste*,
- **octobre** : parution de l'ouvrage *Histoire des galeries d'art en France du XIX^e siècle au XXI^e siècle*,
- **octobre** : annonce du lauréat du prix Fluxus - CPGA 2024,
- **décembre** : annonce du lauréat du prix CPGA - Étant donnés 2024.

Newsletters mensuelles et spécifiques - site internet

Newsletters mensuelles et spécifiques :

La newsletter est l'outil privilégié pour tenir les galeries informées. Publiée chaque mois, elle apporte des actualités sur nos actions en cours, notamment dans le domaine juridique et fiscal, ainsi que des informations sur les événements à venir, les appels à projets et bien d'autres sujets.

En 2024, nous avons envoyé 50 mailings, incluant des newsletters mensuelles, des appels à candidatures et inscriptions, des hommages et des communications spécifiques, avec un taux d'ouverture moyen d'environ 63 %.

Site internet et ressources :

Nos newsletters renvoient systématiquement vers notre site internet, où se trouvent des articles enrichis et accompagnés d'annexes (revue de presse, communiqués, etc.) sur l'ensemble de nos actualités et de nos actions.

La rubrique RESSOURCES du site est un outil majeur qui rassemble l'ensemble des informations diffusées par nos newsletters mensuelles. Elle est mise à jour au fur et à mesure et un relais d'information exhaustif.

Diffusion des appels à projets de nos partenaires :

Chaque mois dans la newsletter, nous diffusons les appels à projets et à manifestations d'intérêt que nous transmettent nos partenaires.

Cette année, nous avons relayé de nombreux appels à candidatures pour des prix, bourses, résidences ou encore commandes d'oeuvres pour des collections ou dans l'espace public, et notamment :

- Commande publique - Castries - réalisation d'une oeuvre dans l'espace public,
- Fonds d'art contemporain - Paris collection - Campagne annuelle d'acquisitions d'oeuvres auprès des galeries,
- Villa Albertine - 3 appels à candidatures pour des résidences d'exploration, d'une durée comprise entre un et trois mois, dans l'ensemble des Etats-Unis,
- Institut Européen des Arts Céramiques - appel à résidence de recherche et de création,
- Musée départemental Albert-Kahn - appel à résidence de création,
- ICC Immersion - programme d'immersion

internationale pour les entrepreneurs de la culture,

- Bourse de recherche ADAGP & Bétonsalon - bourse destinée à développer le travail d'un artiste à partir des fonds photographiques conservés à la Bibliothèque Kandinsky,
- Soutien du Cnap - aide destinée aux galeries pour la valorisation d'artistes de la scène française à l'international,
- Prix Eco-Conception par Art of Change.

De plus, comme les années précédentes, nous avons diffusé les appels à projets des promoteurs immobiliers signataires de la Charte 1 Immeuble, 1 Œuvre, via notre partenaire le Club 1 Immeuble, 1 Œuvre.

Enfin, nous avons diffusé 5 appels à projets issus du dispositif 1% artistique. Pour rappel, depuis 1951, ce dispositif a donné lieu à plus de 12 400 projets se déployant sur l'ensemble du territoire et sollicitant plus de 4 000 artistes. Chaque projet 1% artistique, commande ou achat d'oeuvre, est conduit par le commanditaire du bâtiment concerné et accompagné par la DRAC ou la DGCA.

Valorisation du métier de galeriste et des artistes Ouvrages

Sous l'impulsion de Georges-Philippe Vallois lors de son mandat (2011-2019), une série d'ouvrages consacrés à des figures emblématiques de galeristes a été lancée et publiée : les galeristes Jean Fournier et Iris Clert ont ainsi été mis en lumière respectivement par Catherine Francklin et Clément Dirié.

Histoire des galeries d'art en France du XIX^e au XXI^e siècle :

Un projet de grande envergure a été souhaité par Georges-Philippe Vallois dès 2019, et qu'il a accompagné pendant 5 ans ; l'ouvrage *Histoire des galeries d'art en France du XIX^e au XXI^e siècle*. Il est paru en septembre 2024 chez Flammarion, co-édité avec le Comité Professionnel des Galeries d'Art sous la direction de Julie Verlaine.

Alice Ensabella, Nathalie Moureau, Agnès Penot, Léa Saint-Raymond et Julie Verlaine, cinq spécialistes – historiennes, historiennes de l'art et économistes – se sont appuyées sur les recherches les plus récentes afin de proposer une synthèse inédite de leur histoire en France, du XIX^e siècle à nos jours. Ce livre dessine en creux une histoire originale d'un marché de l'art réagissant aux changements sociétaux et aux révolutions artistiques : il met en lumière les relations complexes

qui existent entre marchands, artistes, institutions et collectionneurs d'art moderne et contemporain, ainsi que les profondes transformations du métier de marchand d'art, des vendeurs de curiosités d'autrefois aux galeristes d'aujourd'hui.

Les recherches dont les résultats sont livrés dans cet ouvrage ont grandement bénéficié de l'aide des institutions patrimoniales qui conservent les archives des galeries et des artistes, et rendent ainsi possible le travail des historiens et des chercheurs.

Le Comité tient à remercier :

Les grands bienfaiteurs : Jeanne Bucher Jaeger, Galerie Louis Carré & Cie, Mennour, Galerie Nathalie Obadia, Perrotin, Templon, Galerie Georges-Philippe et Nathalie Vallois, Galerie Vallois

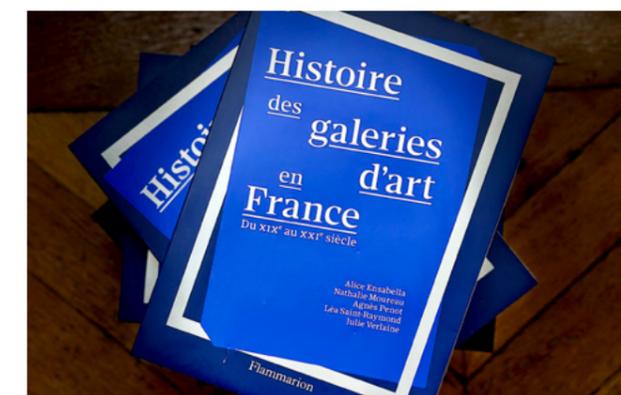
Les bienfaiteurs : Almine Rech, Applicat-Prazan, Galerie Isabelle Gounod, Malingue, Galerie Le Minotaure, Galerie Papillon, Galerie Thaddaeus Ropac

Les donateurs : Galerie 1900-2000, Galerie Arnoux, Galerie Jacques Bailly, Berthet-Aittouarès, Galerie Charlot, Galerie La Forest Divonne, Galerie Raymond Dreyfus, Galerie Éric Dupont, Galerie Alain Le Gaillard, Galerie Max Hetzler, Galerie Catherine Issert, Galerie Samy Kinge, Galerie Lahumière, Galerie MICA, Galerie Mitterrand, Rabouan Moussion, Galerie RX, Galerie Patrice Trigano et Galerie Papiers d'Art, Galerie Collégiale, Lille

Ainsi que l'ensemble des galeries adhérentes du Comité, sans lesquelles ce livre n'aurait pas pu aboutir.

Collection galeries d'art :

Après *Jean Fournier, Un Galeriste amoureux de la couleur* de Catherine Francklin et *Iris Clert, l'Astre ambigu de l'avant-garde* de Clément Dirié, de nouveaux projets sont en cours dans la collection "Galeries d'Art". C'est grâce à Didier Semin que nous pourrions mieux découvrir la carrière du galeriste Claude Givaudan (prochain ouvrage à paraître).



Intervention dans les écoles d'art & formations professionnalisantes

ENSAD :

En 2023, le CPGA a noué un partenariat avec l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs en intégrant son programme « Promesse », conçu pour accompagner les jeunes artistes et créateur·rice·s dans leur insertion professionnelle en leur apportant des informations clés sur l'ensemble de l'écosystème artistique. En 2024, pour la deuxième année consécutive, le CPGA renouvelle son engagement avec l'ENSAD en proposant des temps d'échange entre galeristes, étudiants et alumni.

Ces rencontres, organisées sous forme de sessions individuelles d'environ 30 minutes, offrent aux participants l'opportunité d'échanger avec un professionnel, de bénéficier de conseils et d'un regard expert sur leur travail. Une cinquantaine d'étudiants s'étaient inscrits pour rencontrer dix galeristes : Anne Barrault, Laura Turcan (Marian Goodman), Philippe Joppin (High Art), Isabelle Alfonsi (Marcelle Alix), Marie Madec (Sans Titre), Claudine Papillon (Galerie Papillon), Florence Wagner, Ricardo Fernandes, Chloé Salgado et Bernard Utidjian (Polaris).

Intervention auprès des étudiants de l'Executive Master Marché de l'Art - Gestion de Patrimoine | Université Paris-Dauphine :

Le 16 mai 2024, pour la troisième année consécutive, le CPGA est intervenu dans le cadre de l'Executive Master Marché de l'Art - Gestion de Patrimoine de l'Université Paris-Dauphine. Cette journée dédiée aux galeries d'art a été l'occasion de présenter la diversité des missions du Comité, depuis la valorisation du métier de galeriste jusqu'au travail de fond mené sur les affaires publiques.

Quatre intervenants représentant des galeries d'art ont partagé leur expertise et les spécificités de leur métier : Antoine Laurentin (Galerie Laurentin), Marion Papillon (Galerie Papillon), Philippe Joppin (High Art) et Gaëlle de Saint-Pierre.

L'intervention a permis de mettre en perspective le rôle prescripteur du CPGA sur des sujets parfois techniques, en lien avec les réalités quotidiennes du métier de galeriste, encore méconnu sous certains aspects. Ont également été abordés l'observation économique du secteur des galeries d'art, la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics ainsi que des dossiers stratégiques

comme la réforme de la TVA, défendue par le Comité en 2023.



Les Yeux Ouverts 2024 - libre de droits

Les Yeux Ouverts : programme RSE à destination d'une classe élémentaire

Depuis 2015, le CPGA organise 2 à 4 sorties annuelles à destination d'élèves de primaire d'une école identifiée Réseau d'Éducation Prioritaire, afin qu'ils découvrent l'art lors de visites de musées et de galeries. Ce programme a été initié par Marianne Le Metayer de la Galerie Georges-Philippe et Nathalie Vallois et le collectionneur Raoul Salomon. Le Comité a à cœur de s'impliquer dans cette démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise qui permet de toucher des publics éloignés de la culture. Pour la 9^e année, le programme des Yeux Ouverts a bénéficié à une classe de l'école primaire Montaigne de Sevrans. Retour sur les différentes sessions de l'année 2024 :

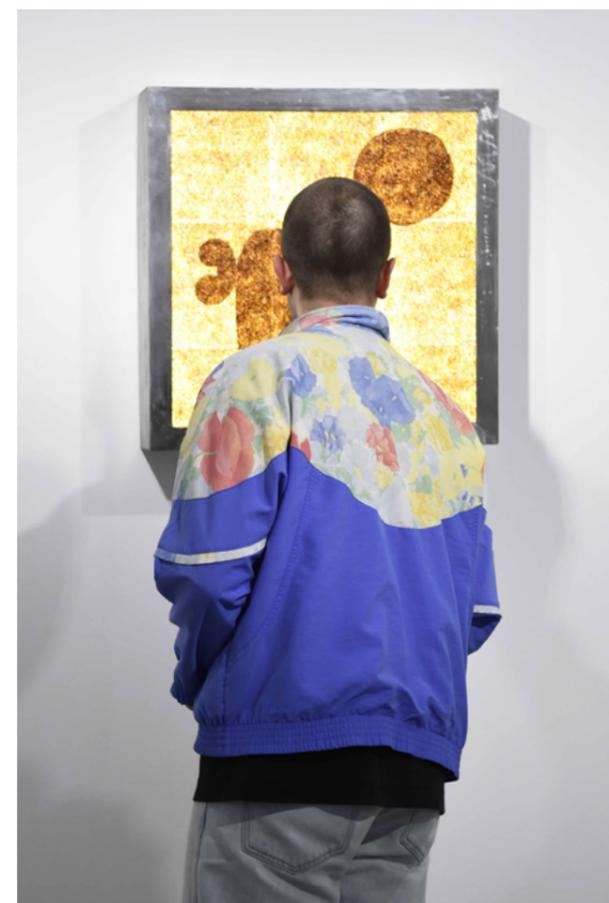
Le 5 avril 2024, les élèves de CM2 de l'école Montaigne de Sevrans ont fait leur deuxième sortie de l'année scolaire dans le cadre du programme. Les galeries membres du CPGA de Komunuma les ont accueillis : 22,48m² au sein de l'exposition *Puntinismo Marco Emmanuele & Giulia Marchi* ; à la galerie In Situ, Antoine Laurent leur a présenté l'exposition Mark Dion : *Investigations, inquiries and a few good jokes* ; la galerie Sator les a accompagnés dans l'exposition de l'artiste Djibril Boukhenaiissi ; et enfin la galerie Jocelyn Wolff avec une exposition collective, *a european artistic and publishing history in Paris in the 1960s*. Cette journée a été organisée en partenariat avec le FRAC Île de France, les enfants ont ainsi pu bénéficier d'un atelier « Coques sportifs » qui les a beaucoup enthousiasmés.

Le 13 décembre, les élèves ont fait leur première sortie de l'année scolaire. La journée a

commencé par la visite immersive de l'exposition à la Maison Européenne de la Photographie (MEP) Science/Fiction - une non-histoire des Plantes. La visite s'est poursuivie à la Galerie Maria Lund, où la voix de la galeriste elle-même a guidé les élèves à la découverte des photographies d'Hélène Schmitt. La journée s'est conclue par une rencontre à la Galerie Perrotin, où Louise Hauguel et son équipe ont proposé une médiation interactive autour des créations sensorielles de Nikki Maloof. Cette approche dynamique de médiation a permis aux élèves de mieux appréhender les enjeux créatifs derrière chaque œuvre.

Nous remercions chaleureusement toutes les galeries et leurs équipes qui ont accueilli les élèves tout au long de cette année 2024.

Devant l'enthousiasme des galeries accueillantes et des enfants pris en charge, et après un partenariat réussi avec le Pass Culture dans le cadre de *Paris Gallery Weekend*, le Comité a déposé une demande de référencement ADAGE auprès des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, qui a été acceptée. Ce référencement nous permettra de réfléchir à la mise en place de nouvelles actions à destination d'élèves de collèges et lycées.



PGW 2024 © Photo Francesca Avanzinelli

Nouveaux membres du CPGA

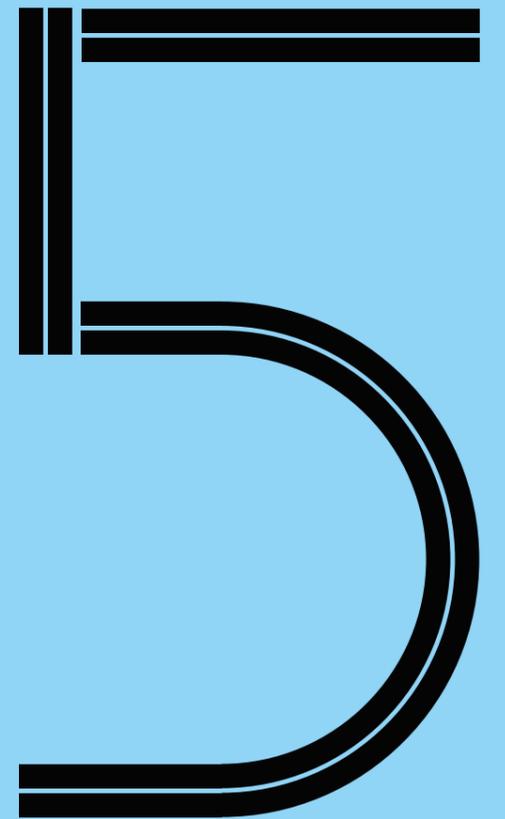
12 nouvelles galeries ont intégré le CPGA en 2024.

16 ont cessé ou modifié leur activité impliquant la fin de leur adhésion au CPGA.

Membres depuis fin 2023 - début 2024

- 15 Beautreillis - Paris 4^e
- A1043 - Paris 3^e
- Galerie AB - Paris 6^e
- Afikaris Gallery - Paris 3^e
- BJPW - Paris 8^e
- Galerie Christophe Person - Paris 4^e
- Friedman Benda
- Galerie Hussenot - Paris 3^e
- Maggiore GAM - Paris 7^e
- Galerie Minsky - Paris 7^e
- Schoffel de Fabry - Paris 6^e
- Sissi club - Marseille 13001

Bilan de fin de mandat de Marion Papillon



Le début de mon mandat a été marqué par la crise du COVID et il se termine avec l'entrée en vigueur au 1er janvier de la réforme de la TVA, entre temps nous avons mené de nombreux chantiers, avec rigueur et engagement.

Pendant ces cinq années et demie en tant que Présidente du CPGA, j'ai souhaité prioriser certaines missions structurantes, en particulier les affaires publiques et le lobbying, qui sont au cœur de notre action. Parallèlement, des enjeux fondamentaux pour le secteur tels que les VHSS ont été abordés ainsi que des actions continues pour renforcer la professionnalisation du Comité. Enfin la communication, les actions internationales et les événements fédérateurs ont contribué à la valorisation des galeries et de la profession.

Affaires publiques

Nous avons œuvré à renforcer nos liens avec les acteurs institutionnels, qu'il s'agisse du ministère de la Culture, de Bercy, ou des parlementaires, députés et sénateurs. Cette relation s'est révélée essentielle pour faire entendre la voix des galeries souvent marginalisées dans les débats politiques. La volatilité gouvernementale (sept ministres de la Culture en dix ans) a nécessité une présence continue et une grande réactivité pour sensibiliser les interlocuteurs aux spécificités de notre secteur. Ce travail de fond a été essentiel pour défendre notre secteur face à des menaces fiscales récurrentes (TVA, ISF, taxe forfaitaire). Ce travail collectif a été décisif et plus largement d'ailleurs, car le Comité est un acteur identifié et sollicité à de nombreux endroits stratégiques.

Un tournant s'est opéré pendant la crise sanitaire : nous avons compris qu'il fallait parler de chiffres pour être entendus. Ce sont ainsi des données qui nous ont été demandées afin d'obtenir la prolongation du dispositif fiscal incitatif pour l'acquisition d'œuvres d'art par des entreprises (article 238bis AB). Défendre le dispositif a nécessité beaucoup de concertation avec la DGCA et la Mission Mécénat au ministère de la Culture. Là aussi il a été nécessaire de s'appuyer sur des parlementaires pour soutenir des amendements et écarter ceux qui n'inscrivaient pas les œuvres d'art dans ce dispositif.

En 2023, la réforme de la TVA sur les œuvres d'art a nécessité une mobilisation très importante, à la fois sur le plan politique et sur le plan financier. Ce dossier avait été largement présenté dans le rapport d'activité 2023, toutefois il faut souligner que c'est un aboutissement important. Cette transposition, obtenue après une année de concertation intense, témoigne de notre capacité à travailler de manière structurée et collective, en lien étroit avec les cabinets ministériels et les partenaires institutionnels, mais aussi avec les partenaires dont nous nous sommes rapprochés comme le Cabinet

Debouzy ainsi que le cabinet Confluence, avec qui nous avons posé les bases d'un lobbying professionnel et stratégique, essentiel pour la suite. En effet, la veille doit absolument être poursuivie, c'était le cas pour le PLF 2024 et il faudra rester absolument attentif en 2025.

Enfin, nous avons continué de réinvestir le champ parlementaire, plus particulièrement lors des discussions budgétaires. Les débats autour du PLF 2024 en sont l'illustration, ils ont exigé une vigilance extrême, face à des propositions menaçantes pour notre écosystème : hausse de TVA, réactualisation de l'ISF et intégration des œuvres d'art dans l'assiette, inscription des œuvres d'art dans un impôt sur la fortune improductive, création d'un registre des biens culturels... Grâce à l'implication de certaines galeries membres et à une mobilisation conjointe avec les maisons de vente Christie's et Sotheby's, ainsi que le Conseil des Ventes Volontaires - CVV et le Syndicat des maisons de ventes - SYMEV, nous avons su construire des argumentaires solides, mobiliser des relais politiques, et obtenir le retrait ou le rejet de ces amendements. Il faut ici remercier Franck Prazan d'avoir posé les bases de l'argumentaire ; les discussions sur la stratégie à mettre en place ont été parfois houleuses mais structurantes. Merci également à Nathalie Obadia, Benoit Sapiro, Emmanuel Perrotin et Kamel Mennour d'avoir répondu présents pour mobiliser et réunir tous les acteurs autour de la table afin de mutualiser nos capacités de lobbying. C'est en effet grâce à une veille active et à des argumentaires partagés avec les acteurs majeurs du marché que nous avons pu faire retirer ou rejeter plusieurs amendements défavorables, car le vote final du budget via un 49.3 ne garantissait pas que certains amendements soient finalement supprimés ou ajoutés dans le cadre de négociations politiques.

Lobbying & influence : trois dossiers emblématiques de ces dernières années

Parmi les nombreux sujets traités au cours de ces deux mandats, certains ont marqué autant par leur importance stratégique que par la mobilisation collective qu'ils ont exigée.

L'étude économique de l'impact du COVID :

Dès les premiers mois de la crise sanitaire, nous avons lancé auprès des membres une étude économique inédite afin de mesurer concrètement l'impact du COVID sur les galeries. Cette initiative a permis de recueillir des données précises, grâce à une mobilisation importante de la profession.

Ces données ont constitué un levier fondamental dans le dialogue avec les pouvoirs publics. Elles ont notamment permis la négociation d'une aide exceptionnelle du Cnap, basée sur les baisses de chiffres d'affaires et les pertes dues à l'annulation des foires. Au total, 2 millions d'euros ont été versés aux galeries entre 2020 et 2021.

Dans ce même cadre, nos discussions avec le Cnap ont contribué à une commission exceptionnelle d'acquisition à hauteur de 600 000 €, permettant à certaines galeries de bénéficier d'un soutien direct par l'achat d'œuvres.

L'inscription des galeries sur la liste S1bis :

Toujours sur la base des données issues de notre étude COVID, nous avons poursuivi un travail de fond auprès de Bercy et du ministère de la Culture pour faire reconnaître les galeries comme des entreprises particulièrement affectées par la crise. Ce travail a abouti à une avancée majeure : l'inscription des galeries sur la liste S1bis, leur permettant de bénéficier des dispositifs renforcés de soutien économique (fonds de solidarité, exonérations de charges, etc.).

Cette inscription, loin d'être automatique, a nécessité de nombreux échanges, relances et argumentaires adressés notamment à la DGCA. Sans l'apport chiffré que nous avons pu produire, cette reconnaissance aurait probablement été impossible.

Le référé liberté contre la fermeture des galeries :

Enfin, un autre épisode marquant – bien que juridiquement infructueux – mérite d'être mentionné : le référé liberté déposé auprès du Conseil d'État lors du second confinement afin de contester la fermeture des galeries, alors même que les maisons de vente pouvaient elles rester ouvertes.

Si cette procédure n'a pas abouti à la réouverture immédiate des galeries, elle a eu plusieurs effets positifs. D'une part, le Conseil d'État a reconnu une forme de concurrence déloyale dans cette décision différenciée. D'autre part, la procédure a offert à la profession une visibilité médiatique forte, largement relayée par la presse nationale voire internationale. Elle a illustré notre capacité à nous mobiliser rapidement, à faire entendre notre voix sur la place publique et à affirmer notre rôle économique et culturel.

Il est ici indispensable à nouveau de remercier très sincèrement Franck Prazan, Nathalie Obadia, Benoit Sapiro et Emmanuel Perrotin, qui se sont pleinement engagés dans cette action collective avec le concours du Cabinet de Me Spinosi, dans un contexte particulièrement difficile.

VHSS : un enjeu fondamental pour notre organisation

Nous avons commencé à aborder ce sujet dès la fin de l'année 2022, conscients que notre organisation professionnelle ne pouvait pas l'ignorer, au regard de l'évolution des attentes sociétales, mais aussi des réalités vécues parfois dans nos structures.

Le démarrage de ce travail a été long et complexe. Il nous a fallu près d'un an pour obtenir un soutien concret du ministère de la Culture, afin de faciliter le financement de formations dédiées aux salariés, par l'intermédiaire de notre opérateur l'Opcommerce – qui, il faut le rappeler, ne dépend pas de la Culture.

On ne peut aborder sereinement une politique de prévention sans disposer des connaissances, des outils, des bons réflexes. C'est pourquoi l'accompagnement et la formation se sont imposés comme indispensables. Nous avons ainsi sollicité deux cabinets, le premier en collaboration avec l'association Platform (les FRAC) Pluségales, puis Egae, sur les recommandations du ministère de la Culture.

En premier lieu, le Comité a sollicité un accompagnement afin de se conformer, en tant qu'employeur, aux obligations légales et de déterminer, les actions et mesures qui pourraient être prises. De plus, le ministère de la Culture a sollicité le Comité, en tant qu'organisation professionnelle, pour s'engager à respecter la charte pour les arts visuels.

Entre-temps, le ministère de la Culture facilite notamment les choses avec une cellule d'écoute ou encore la présentation par la ministre en mars 2025 d'un nouveau plan de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes dans la culture 2025-2027.

Malgré les difficultés, ce chantier ne doit pas être mis en suspens, bien au contraire : les questions de VHSS ne peuvent être écartées d'une organisation professionnelle comme la nôtre. Il serait faux et dangereux de croire que notre secteur est épargné. Les galeries, comme toute structure de travail, peuvent être le lieu de tensions, de comportements problématiques, et il est de notre responsabilité collective de créer un cadre clair, protecteur et respectueux.

La professionnalisation continue du Comité

Il est nécessaire de souligner certains développements récents du Comité qui semblent particulièrement porteurs pour les années à venir.

D'abord, le rapport d'activité. Pour la première fois, nous avons publié un rapport structuré pour l'année 2023, que nous avons présenté à l'occasion d'un temps d'échange chez notre partenaire Neuflyze. Ce rapport d'activité 2024 est le témoin d'une continuité assurée.

Il faut également saluer l'immense travail mené par l'équipe permanente du Comité, Vanessa Cordeiro, Jonathan Pergay et Aimée Faul. Il faut bien sûr aussi citer Géraldine de Spéville, Anne-Sophie Simenel et Gaëlle de Saint-Pierre, sans oublier les stagiaires et alternantes qui ont collaboré au fil des années. Toutes ont contribué à professionnaliser le Comité, à en faire une structure plus lisible, plus efficace, plus accessible.

Un chantier est par ailleurs toujours en cours, mais fondamental : la structuration des processus internes. Avec Magda Danysz, Vanessa Cordeiro et Aimée Faul, nous avons engagé une mise à plat des méthodes de gestion de notre association, mais aussi un travail de fond sur la connaissance de nos membres. Le Comité représente un nombre croissant de galeries, avec des profils variés, des besoins multiples. Le CPGA a beaucoup grandi en dix ans. Oui, des galeries ferment, mais le nombre d'adhérents est globalement en hausse constante. Cela nous oblige à être plus agiles, plus structurés, plus attentifs aussi. Pour bien représenter, il faut bien connaître.

Valoriser les galeries : communication, actions internationales et événements fédérateurs

Notre campagne de communication menée en 2022 et 2023, elle aussi a pu diviser – comme souvent dès qu'on prend un parti graphique ou un angle fort. Cependant cette campagne a permis de proposer une autre image des galeries pour s'adresser notamment à un public peut-être un peu plus inhabituel, plus décalé, plus jeune...

Le slogan « les galeries d'art, le plus grand musée gratuit de France » a marqué, justement parce qu'il prenait appui sur une réalité révélée pendant le COVID : celle de lieux ouverts, acces-

sibles, vivants, pendant que les musées étaient encore fermés. Merci à Florence Bonnefous, Isabelle Alfonsi, Magda Danysz pour vos contributions à cette réflexion, et merci à l'agence Stalingrad pour les échanges stimulants.

Les questions liées à la valorisation de la scène française à l'international est un sujet qui anime le Comité depuis de nombreuses années. Philippe Charpentier s'est saisi avec efficacité des prix que nous avons initiés à partir de 2022, post COVID, avec Anne-Sophie Simenel puis avec Vanessa Cordeiro. Le rayonnement de ces prix est indéniablement un atout, car il valorise auprès du jury comme du public le travail des galeries qui accompagnent leurs artistes au niveau international.

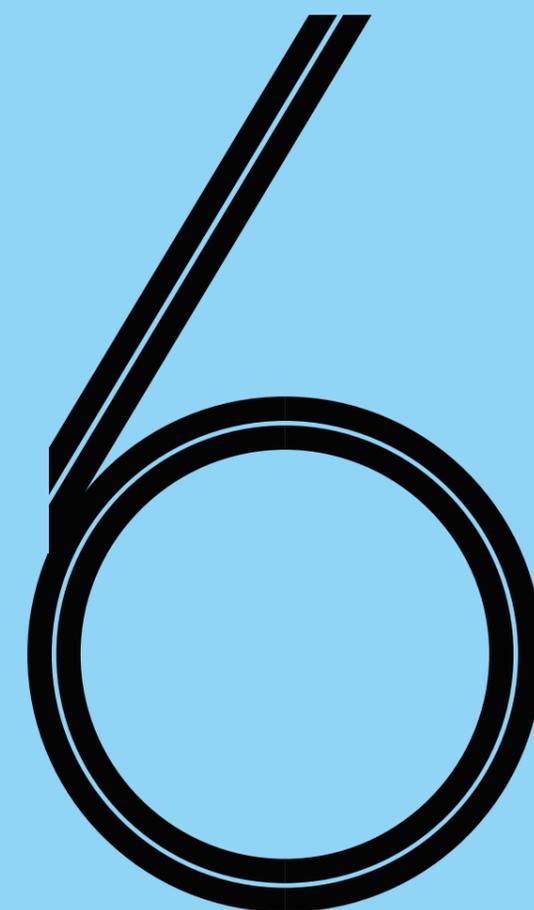
En 2021 le Comité a repris le pilotage du Paris Gallery Weekend ; en 2023 Un Dimanche à la galerie est devenu Starting Sunday ; en 2024, c'est Paris Surréaliste qui a fédéré près de 40 galeries !

Ces événements ont plusieurs atouts : ils fédèrent, ils donnent de la visibilité au Comité et contribuent à entretenir des relations fructueuses avec des partenaires, qu'ils soient institutionnels ou privés. Ils valorisent la vitalité du secteur et permettent de mettre en lumière la diversité et la richesse des galeries membres.

Bien sûr, chaque édition est un défi en soi tant il peut être difficile de satisfaire pleinement l'ensemble des participants. Tous ces événements demandent une organisation rigoureuse, une grande capacité d'adaptation et une attention constante aux attentes de chacun. Toutefois, grâce à ces initiatives, le CPGA a su créer une dynamique forte de valorisation des expositions et des programmations des galeries, en amplifiant leur visibilité sur les réseaux sociaux, dans la presse, et auprès d'un public élargi. Ces événements sont devenus des leviers précieux pour incarner concrètement le rôle du Comité, susciter l'engagement des partenaires institutionnels, renouveler l'intérêt des visiteurs, et affirmer le rayonnement de la scène artistique portée par les galeries françaises.

Marion Papillon

Mandat 2025-2028



Philippe Charpentier (mor charpentier) succède à Marion Papillon (galerie Papillon) aux fonctions de Président du CPGA, le 07 avril 2025.

Co-fondateur de la galerie mor charpentier, le nouveau président Philippe Charpentier est membre des instances dirigeantes du CPGA depuis 2017, occupant successivement les fonctions de trésorier puis de vice-président.

Une modification des statuts a été soumise au vote des galeries membres, afin d'instaurer une nouvelle forme de gouvernance : un bureau composé de Président·e·s Délégué·e·s. Cette nouvelle organisation interne permet ainsi à ces derniers de contribuer à la définition de la stratégie du Conseil, d'animer les groupes de travail ainsi que de porter des missions spécifiques en tant que référent·e·s autonomes, engagé·e·s et clairement identifié·e·s.

En plus d'une trésorière, Alberta Pane, le bureau compte désormais 5 Président·e·s Délégué·e·s : Anne Barrault, Magda Danysz (galerie Danysz), Antoine Laurentin (galerie Laurentin), Hervé Loevenbruck (galerie Loevenbruck) et Jocelyn Wolff.

Au sein du nouveau conseil de direction (2025-2028), 3 conseillers voient leur mandat reconduit : Marie-Amélie Carlier (Brimo de Laroussilhe), Marie-Hélène de la Forest-Divonne, Michel Rein ; et 5 nouveaux membres les rejoignent : Joseph Allen Shea (galerie Allen), Christophe Gaillard, Charlotte Ketabi (Ketabi Bourdet), Alexandre Lorquin (Dina Vierny) et Nathalie Obadia.

Ce nouveau président et son bureau s'appuient sur le travail de la déléguée générale, Vanessa Cordeiro, du délégué aux affaires juridiques et fiscales, Jonathan Pergay, et de l'assistante direction et chargée de gestion administrative, Aimée Faül.

Bureau :

Président :

- Philippe Charpentier (mor charpentier)

Président·e·s Délégué·e·s :

- Anne Barrault
- Magda Danysz
- Antoine Laurentin
- Hervé Loevenbruck
- Jocelyn Wolff

Trésorière :

- Alberta Pane

Conseiller·ère·s :

- Joseph Allen Shea (galerie Allen)
- Marie-Amélie Carlier (Brimo de Laroussilhe)
- Marie-Hélène de la Forest-Divonne
- Christophe Gaillard
- Charlotte Ketabi (Ketabi Bourdet)
- Alexandre Lorquin (Dina Vierny)
- Nathalie Obadia
- Michel Rein

Équipe :

- Vanessa Cordeiro, déléguée générale,
- Jonathan Pergay, délégué aux affaires juridiques et fiscales (depuis mai 2025),
- Aimée Faül, assistante de direction chargée de gestion administrative,
- Clara Tourneret, assistante communication et événementiel,
- Léonie Rougagnou, assistante juridique jusqu'en mai 2025, remplacée par Adèle Chaudière,
- Equipe Paris Gallery Weekend 2025 : Alice Delacroix, Calista Barres, Clémence Lallemand.

Perspectives et directions de la nouvelle présidence

Notre Comité, fondé en 1947, s'est depuis considérablement renforcé : chaque présidence contribuant à accroître sa légitimité, sa visibilité, sa place dans l'écosystème. Les mandats des quinze dernières années ont profondément amplifié ce mouvement : nous sommes désormais l'association de galeristes la plus importante d'Europe, la plus structurée, la plus diversifiée, la plus respectée.

Ce qui fait notre force première est notre diversité. Nous réunissons des acteurs du premier et du second marché, des antiquaires, des galeries émergentes comme des galeries mondialement reconnues, des galeries parisiennes bien sûr mais également des acteurs dans de nombreuses régions, sans compter un nombre croissant de grandes galeries internationales qui, sans exception, dès leur arrivée à Paris, ont pris le parti d'adhérer au Comité.

Dans ces périodes d'incertitude et de crises à répétition, nous représentons un secteur d'activité qui est un atout clé de l'attractivité française et un élément essentiel de son soft power : le marché français représente 7% du marché mondial lorsque notre pays ne compte plus que pour 3% du PIB mondial. Nous devons ces résultats aussi à d'autres acteurs, les maisons de vente aux enchères notamment, mais c'est un chiffre dont nous, galeristes, pouvons être fiers. Nous portons indiscutablement un secteur clé de l'économie de notre pays.

Parmi les défis les plus urgents qui nous attendent, les questions fiscales et réglementaires : la guerre commerciale inédite déclarée par l'actuelle administration américaine aura indéniablement des répercussions particulièrement négatives et crée actuellement un climat d'incertitude. Pour un nombre important de galeries françaises, le marché américain demeure le premier marché, plusieurs de nos membres ont des espaces aux États-Unis, un nombre non négligeable de nos adhérents participe activement aux foires américaines, comme Art Basel Miami ou l'Armory Show.

Le passage de la TVA au taux réduit de 5.5% a été pour notre secteur un succès incontestable et un élément essentiel pour notre compétitivité. Néanmoins, toute victoire est fragile et il nous faudra inlassablement démontrer, chaque année, auprès des pouvoirs publics, le bien-fondé de cette décision, et ce dans un contexte de très forte instabilité politique.

Autre défi majeur : la promotion de la scène française. Lorsque nous avons démarré la première

édition du Prix CPGA-Étant Donnés à Art Basel Miami en décembre 2022, nous nous sommes aperçus qu'il y avait moins de 1% d'artistes issus de la scène française parmi les 3 600 artistes présentés pendant la foire. Il nous faudra aller plus loin et plus fort : il nous faut bien sûr amplifier nos actions au travers de notre politique de Prix et au travers de nos actions avec Trampoline notamment, et mutualiser davantage nos initiatives avec l'Institut Français et le CNAF.

Il est par ailleurs un sujet essentiel sur lequel nous nous engageons avec détermination et conviction, celui des violences et harcèlements sexistes et sexuels. Le Comité des Galeries s'est engagé dès la fin de 2022 sur ces sujets. Garantir la sécurité de nos collègues et collaborateurs est notre première obligation. Créer un cadre de travail protecteur et respectueux est un impératif absolu qui s'impose à chacun d'entre nous.

Le fil rouge de ce mandat doit être le combat pour les jeunes galeries. Depuis près d'une décennie, nous sommes confrontés à un ralentissement du renouvellement de la scène des jeunes galeries, que ce soit sur le premier et le second marché. Elles rencontrent une difficulté particulière à changer d'échelle et certaines des plus prometteuses ont dû fermer. Il est impératif de mobiliser toutes les énergies sur ce sujet. Nous créerons une Commission « Jeunes Galeries » afin de potentialiser davantage leurs chances de succès et les aider dans leurs capacités à se développer. Il nous faut pousser, stimuler les acteurs de demain, garantir la diversité de la création, lui donner des ailes.

Enfin, cette équipe France que nous sommes, si elle doit relever les nombreux défis qui se présentent à nous, doit être aussi capable d'innover, de proposer des initiatives globales à l'instar de Gallery Climate Coalition, Condo ou IGA qui ont été lancées depuis Londres. A nous de jouer collectif et de dessiner ensemble les initiatives de demain.

Philippe Charpentier

Remerciements



Le CPGA remercie le ministère de la Culture et la ville de Paris de leur soutien.

Le CPGA remercie ses partenaires :

- MOREL & CIE – courtier en assurances – Roberto Morane, Aurélie Farkoa
- NEUFLIZE OBC – établissement bancaire – Stéphane Mathelin-Moreau, Gilles de Traverse, Caroline Stein, Gaëlle Aflalo
- THE PACKENGERS – transporteurs d'oeuvres d'art – Amaury Chaumet, Boris Larrouy, Adrien Pellaton, Pierre Chanard, Béatrice Carron, Élodie Giancristoforo
- PÉCHENARD & ASSOCIÉS – cabinet d'avocats – Nicolas Sidier

Ainsi que les partenaires qui soutiennent les événements du CPGA et ses actions à l'international :

- ART BASEL PARIS – Noah Horowitz, Clément Delépine, Maxime Hourdequin, Dunja Gottweis, Irene Kim, Coline Milliard
- FRIEZE LONDON – Eva Langret, Ania Skulimowska
- ARCO MADRID – Maribel López, Ruth Gómez, Marina Peralta
- ART BASEL MIAMI – Neha Jambhekar
- EMERIGE – Laurent Dumas, Paula Aisemberg, Joséphine Dupuy-Chavanat
- FLUXUS ART PROJECTS – Hélène NGuyen-Ban
- INSTITUT FRANÇAIS et le réseau culturel français à l'étranger – Eva Nguyen Binh, Marie-Cécile Burnichon, Adeline Blanchard, Laura Davy ; Isabelle Mancini, Thomas Brégeon et Faustine Pallez Beauchamp au Royaume Uni, Laurent Coulon en Espagne
- VILLA ALBERTINE – Mohamed Bouabdallah, Diane Josse, Olivier Le Falher
- MOBILIER NATIONAL – Hervé Lemoine, Loïc Turpin
- LA CITÉ DE LA CÉRAMIQUE – René-Jacques Meyer, Natascha Jakobsen

Et les Institutions partenaires de nos événements :

Pour Starting Sunday - Beaux-Arts de Paris, Fondation Pernod Ricard, Frac IDF, Jeu de paume, L'Atlas Groupe Emerige, Lafayette Anticipations, Magasin Général, Musée transitoire, Palais de Tokyo, Acacias Art Center (Reiffers)

Pour Paris Gallery Weekend - Beaux-Arts de Paris, Palais de Tokyo, Jeu de Paume, Fondation Pernod Ricard, Acacias Art Center (Reiffers), Frac IDF, Fondation Fiminco, Centre Wallonie-Bruxelles

Paris, Centre Pompidou, Musée de la Chasse et de la Nature, Centre Wallonie-Bruxelles Paris

Nos interlocuteurs :

- MATIGNON, Cabinet du Premier Ministre – Magali Valente
- MINISTÈRE DE LA CULTURE – Rachida Dati, et son cabinet, Gaëtan Bruel, Emma Buttin
- DG CRÉATION ARTISTIQUE – Christopher Miles, Delphine Fournier
- CULTURE DG PATRIMOINE – Jean-François Hebert, Claire Chastanier
- MISSION DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION DES BIENS CULTURELS – David Zivie et son équipe
- MISSION MÉCÉNAT – Léa Morgant
- CNAP – Béatrice Salmon, Marc Vauday, Estelle Kesztenbaum
- MAISON DES ARTISTES – Rémy Aron, Antinéa Garnier, Aurélie Ferrand
- VILLE DE PARIS – Robert Lacombe, Jean-Christophe Arcos, Fabien Monsinjon
- CIPAC – Sophie Auger, Aude Cartier, Catherine Texier, Madeleine Filippi Ludovic Julié, Anne Desplanques, Sadie Fletcher
- DCA – Marie Chênél
- FRAAP – Julie Desmidt, Camille Triquet
- CDNA – Georges Roux, Philippe Borelle, Eric Thiebaut
- AFDAS – Filomene Santos Da Conceicao, Nicole Bouquet
- ADAGP – Marie-Anne Ferry Fall, Thierry Maillard
- CINOA – Clinton Howell, Erika Bochereau, Mark Dodgson
- INSTITUT ART & DROIT – Gérard Sousi, Blanche Sousi
- SYMEV – Jean-Pierre Osenat, Chloé Thibault, Marine Barrier
- CONSEIL DES VENTES – Pierre Taugourdeau
- CHRISTIE'S – Cécile Verdier, Philippe Lemoine
- SOTHEBY'S – Marie-Anne Ginoux
- DROUOT – Alexandre Giquello
- OLAB – Solène Clément
- ASTRES – Corinne Hershkovitch, Marie Duflot
- IFCIC – Karim Moutalib, Sébastien Saunier
- CENTRE POMPIDOU – Didier Ottinger, Marie Sarré, Adeline Cretet, Marie Joly
- TRAMPOLINE – Paula Aisemberg, Pauline Autet
- ADIAF – Claude Bonnin, Caroline Crabbe, Alain Lombard, Ronan Grossiat
- BEAUX-ARTS DE PARIS – Alexia Fabre, Armelle Pradalier, Sophie Boudon-Vanhille
- CLUB 1 IMMEUBLE 1 OEUVRE – Arthur Toscan du Plantier, Sarah Nasla
- LES AUTRICES Histoire des galeries d'art en France du XIX^e au XXI^e siècle –

Julie Verlaine, Alice Ensabella, Nathalie Moureau, Agnès Penot et Léa Saint-Raymond

- EDITIONS FLAMMARION – Julie Rouart, Mathilde Jouret, Valérie Trahay
- FONDATION DES ARTISTES – Laurence Maynier
- PLINTH – Fanny Legros, Carole Viggezi
- ART OF CHANGE 21 – Alice Audouin
- COMFLUENCE – Jérôme Rippoull, Fred Guillo, Pierre Hippolyte, Christophe Rondel
- STALINGRAD – Joseph Kouli, Christophe Caubel, Brice Garcon
- QUANTUM ETHICS – Piergiorgio Pepe
- IDDEM – Pierre Marin

Groupes de travail, conseillers et membres représentant le CPGA :

- TVA, fiscalité et lobbying – Franck Prazan, Nathalie Obadia, Benoit Sapiro, Emmanuel Perrotin, Kamel Mennour, Marion Papillon, avec Christie's, Sotheby's, Drouot, SYMEV, CVV, Art Basel
- DÉONTOLOGIE (jusqu'en juillet 24) – Isabelle Alfonsi, Benoit Sapiro, Marie-Amélie Carlier, Marie Deniau, Marie Madec, Niklas Svennung, Piergiorgio Pepe
- VHSS (jusqu'en juillet 24) – Isabelle Alfonsi, Marion Papillon, Benoit Sapiro, Florence Bonnefous, Magda Danysz, Marie Madec
- ENVIRONNEMENT – Isabelle Alfonsi, Fabienne Leclerc, Vanessa Clairet-Stern, Chloé Philip (Jocelyn Wolff)
- BOARD PGW – Nathalie Berghege (Lelong), Vanessa Clairet-Stern (Perrotin), Marion Papillon, Olivier Waltman, Yves Zlotowski,
- MÉDIATION – Patrick Bongers, Jean-Pierre Arnoux
- PARIS SURREALISTE - David Fleiss, Benoit Sapiro
- COLLECTION Galeries d'Art et ouvrage Histoire des galeries d'art en France du XIX^e au XXI^e siècle – Georges-Philippe Vallois
- CNAP – Marie Deniau, Isabelle Gounod, Alberta Pane
- CIPAC – Marion Papillon, Florent Paumelle
- OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ART – Benoit Sapiro
- CINOA – Benoit Sapiro
- AFDAS – Gaëlle de Saint-Pierre
- ZTL – Marie-Hélène de la Forest Divonne



Comité Professionnel des Galeries d'Art